

LA TRAVERSE OKA-HUDSON

UN SERVICE ESSENTIEL AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE RÉGIONAL FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RÉSEAU ROUTIER DES RÉGIONS LIMITOPHES

Monsieur le Président,

Vous trouverez ici les documents d'appuis obtenus depuis le dépôt initial du projet de modernisation.

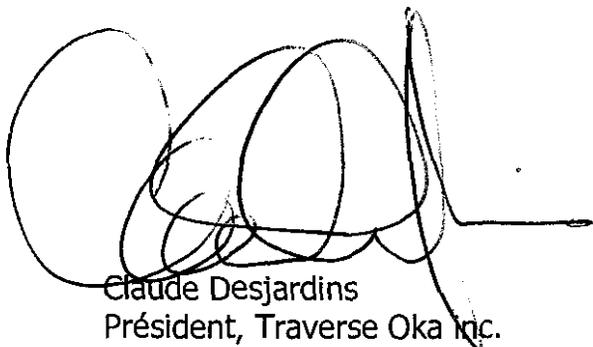
Les divers intervenants ont cru bon signifier leur appui soit par lettre ou par résolution lorsque le projet franchissait certaines étapes de son cheminement.

Nous vous présentons ces documents sous 6 grands thèmes soit;

1. Extraits du Rapport 180 du BAPE sur le projet de dragage.
2. La position du Ministère des transports du Québec de 1993 à aujourd'hui.
3. Comparaison du taux de rétention entre Traverse Oka-Hudson et une traverse considérée essentielle au point de vue routier par le MTQ.
4. Lettres d'appui de divers intervenants régionaux.
5. Résolutions d'appui de divers intervenants régionaux.
6. Extrait du schéma d'aménagement de la MRC Vaudreuil-Soulanges.
7. Extrait de la proposition de plan de Transport de la Montérégie Ouest.
8. Lettres d'appui d'usagers.

En somme, les différents appuis démontrent une volonté commune d'assurer la sécurité, le maintien et la pérennité du service, et reconnaissent le caractère essentiel du service.

En espérant le tout conforme à vos attentes,



Claude Desjardins
Président, Traverse Oka inc.

Bureau
d'audiences
publiques sur
l'environnement

Rapport 180

Projet de dragage d'entretien du chenal entre Hudson et Oka dans le lac des Deux Montagnes

Rapport d'enquête et d'audience publique

Juillet 2003

Québec 

Chapitre 2 **La raison d'être du dragage**

Dans le présent chapitre, la commission évalue dans un premier temps l'importance régionale de la traverse d'Hudson-Oka. Dans un second temps, elle examine la nécessité du dragage au regard de l'efficacité opérationnelle du système de traversiers, de même que de la sécurité des biens et des personnes.

L'importance régionale de la traverse d'Hudson-Oka

Selon le ministère des Transports, « les traversiers constituent pour les modes de transport terrestres un moyen de franchir une étendue d'eau, en général sur une faible distance. Ils remplacent un pont [...] et relient des systèmes de transports plus ou moins indépendants qui se sont développés de part et d'autre d'un obstacle naturel » (DB15, p. 1).

La traverse d'Hudson-Oka assure un lien saisonnier entre la MRC de Deux-Montagnes dans la région des Laurentides, sur la rive nord, et la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans la région de la Montérégie, sur la rive sud. En période libre de glace, elle est le seul lien interrives entre la traverse de Carillon-Pointe-Fortune à la frontière de l'Ontario et le pont de l'autoroute 13, laquelle relie la municipalité de Lachine sur l'île de Montréal à celle de Boisbriand sur la rive nord (figure 1). Hormis les automobilistes, des piétons, des cyclistes et des motocyclistes empruntent régulièrement la traverse d'Hudson-Oka (DB15, p. 1).

La petite histoire de la traverse

La traverse a été instaurée en 1909 pour offrir aux citoyens d'Oka un moyen d'accès rapide au chemin de fer du Canadien Pacifique situé sur la rive sud. Elle permettait aussi à des jardiniers de la région d'Oka de se rendre dans les résidences d'été à Hudson pour leur travail. À l'époque, le traversier était utilisé pour la livraison du coumier et le transport des animaux. Pour répondre à la croissance de la demande, un système de barges remorquées aurait été implanté en 1925 (M^{me} Naomi Henshaw, DT1, p. 53 ; M. Claude Desjardins, DT4, p. 41).

La traverse serait intimement liée à l'histoire économique des communautés riveraines. Une étude réalisée pour le propriétaire exploitant actuel de la traverse et parrainée par le ministère des Transports, le Conseil local de développement

Vaudreuil-Soulanges et celui de Deux-Montagnes, intitulée *La Traverse Oka-Hudson vers l'avenir*, montre que le service de traversiers génère des revenus touristiques régionaux de plus de 32 millions de dollars annuellement. Par ailleurs, le ministère des Transports considère que la présence d'une importante clientèle touristique en haute saison apporte aux villes riveraines des retombées économiques appréciables. Lors de l'audience publique, les villes d'Hudson et d'Oka n'ont toutefois pas été en mesure de quantifier l'importance de la traverse dans leur économie locale (DA6, p. 2).

Néanmoins, les deux communautés reconnaissent la valeur patrimoniale de ce moyen de transport pittoresque qui constitue un attrait touristique distinctif pour Hudson et Oka. Qui plus est, la traverse serait connue non seulement au Québec mais aussi à l'extérieur. Un participant va même jusqu'à préciser :

Nous sommes persuadés que la traverse doit rester dans le même cadre autant historique que touristique, car celle-ci est vraiment la dernière traverse de ce genre au Canada.

(M. Normand Fullum, DT4, p. 8)

- ◆ *La commission reconnaît la valeur patrimoniale et économique de la traverse entre Hudson et Oka. Elle estime que ce moyen de transport pittoresque quasi centenaire constitue un attrait touristique original pour la région du lac des Deux Montagnes.*

La fréquentation de la traverse

La traverse d'Hudson–Oka est exploitée du mois d'avril au mois de novembre. Une partie de l'hiver, elle fait place à un pont de glace lorsque la température le permet. Bien que le nautisme soit la principale activité récréative et touristique pratiquée dans la région du lac des Deux Montagnes, les berges et les quais des municipalités riveraines sont propices aux activités de loisir. En ce sens, le service de traversiers permettrait aux visiteurs, d'une part de se rendre dans la région d'Oka, un endroit de prédilection pour le plein air et la culture en raison de la présence d'un parc national et d'un centre d'intérêt agrotouristique et, d'autre part, de vivre une expérience différente en visitant les marchés à ciel ouvert et les ateliers d'artistes d'Hudson ou encore en fréquentant son théâtre d'été. D'ailleurs, cette ville a été sélectionnée comme l'un des dix villages les plus charmants au Canada¹.

En 2000, l'étude *La Traverse Oka-Hudson vers l'avenir* précise que 35 % des usagers circulaient en direction de la ville de Deux-Montagnes dans la MRC du même nom,

1. www.tourisme.gouv.qc.ca

alors que 30 % d'entre eux se déplaçaient vers la ville de Vaudreuil dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges (DB15, p. A-14).

Au fil des ans, l'utilisation de la traverse a connu une croissance importante, particulièrement en raison du développement de l'industrie touristique. L'étude *La Traverse Oka-Hudson vers l'avenir* montre qu'en 2000 la traverse servait à des fins touristiques pour 49 % des usagers. Le service de traversiers aurait été emprunté par les touristes surtout les fins de semaine et les jours de congé, particulièrement durant la période estivale et automnale. En outre, cette étude fait ressortir la présence croissante d'une clientèle quotidienne de travailleurs et de gens d'affaires dans une proportion de 41 %.

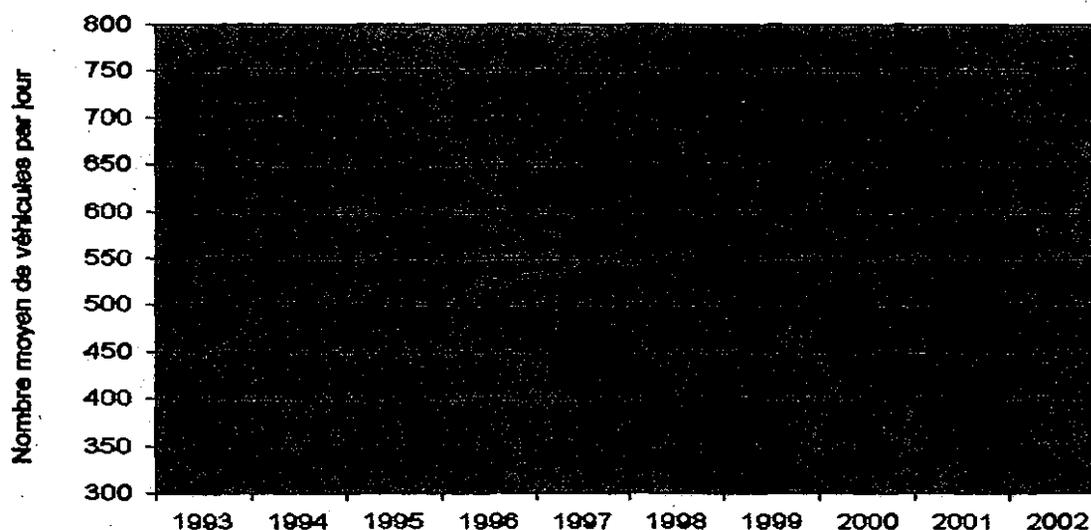
Par ailleurs, les données de fréquentation compilées par Traverse Oka inc. indiquent que 1 000 véhicules ou plus auraient utilisé le traversier pendant 21 jours en 1993. Ce fort achalandage aurait été atteint pendant 32 jours en 2000. La croissance de la demande cause une vive pression sur le service de traversiers, ce qui se traduit par un nombre croissant de journées au cours desquelles l'attente serait d'une heure ou plus, notamment en période estivale.

La traversée entre Hudson et Oka prendrait normalement 15 minutes. À titre d'exemple, la distance à parcourir par voie terrestre entre Hudson et Oka via l'autoroute 13 est d'environ 72 km. Ce trajet en automobile exige 60 minutes en temps normal et au moins 75 minutes à l'heure de pointe. En l'absence du service de traversiers, les automobilistes qui, depuis l'ouest de la Montérégie, veulent se rendre au nord de Montréal doivent s'engager sur l'autoroute 40 vers l'est et traverser en partie l'île de Montréal pour atteindre les autoroutes 13 ou 15 en direction nord (DB15, p. A-15 ; DT1, p. 55 ; M^{me} Sandra Miron, DT4, p. 29).

Les travailleurs utiliseraient de plus en plus la traverse d'Hudson–Oka pour réduire la durée de leur déplacement. Le nombre moyen de véhicules qui empruntent quotidiennement le service de traversiers a connu une croissance de 55 % pour la période 1993-2002 (figure 3). L'achalandage annuel a augmenté de 11,4 % entre 2000 et 2001. Cette progression exceptionnelle serait par contre attribuable en partie aux travaux exécutés cette année-là sur le pont de l'île-aux-Tourtes de l'autoroute 40 entre Vaudreuil et l'île de Montréal (figure 1). Toutefois, après la fin des travaux en 2002, l'achalandage quotidien aurait enregistré une hausse annuelle comparable à celles des années 1990. Enfin, dans l'étude *La Traverse Oka-Hudson vers l'avenir*, un sondage effectué en 2000 révèle que le fait que la traverse permette de gagner du temps a été mentionné par 40 % des répondants, alors que 17 % l'ont empruntée pour éviter le trafic.

La forte poussée démographique observée dans l'ouest de la région de Montréal jouerait un rôle important dans le choix des automobilistes d'utiliser des routes de rechange. Selon Statistique Canada¹, la population de la MRC de Deux-Montagnes a connu une croissance fulgurante de 33 % de 1986 à 1996. Quant à la population de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, elle s'est accrue davantage, soit de 37 % durant la même période. Selon les données du recensement de 2001, la population de cette MRC a augmenté de 7,1 % depuis 1996, alors que la population de la Montérégie, dans son ensemble, montre une hausse de seulement 1,6 % pour la même période. Selon Emploi-Québec, parmi l'ensemble des MRC, la MRC de Vaudreuil-Soulanges compterait la plus grande proportion de personnes travaillant à l'extérieur de leur municipalité. En effet, 60 % de la population active ne travaillerait pas dans la MRC, soit le double de la moyenne québécoise. De plus, cette réalité tendrait à renforcer l'énoncé de l'étude *La Traverse Oka-Hudson vers l'avenir* selon lequel une bonne proportion des passagers prendraient le traversier pour se rendre à leur travail ou par affaires.

Figure 3 L'évolution de l'achalandage quotidien de la traverse d'Hudson-Oka, de 1993 à 2002



Source : adaptée de DB15, p. 22 et de DQ2.1.

À la lumière de ces données, il apparaît plausible à la commission que la traverse d'Hudson-Oka accueille de plus en plus de travailleurs. Par surcroît, l'augmentation

1. www.statcan.ca

de la population dans les deux MRC limitrophes de la traverse de même que la hausse du volume de circulation et la congestion sur les autoroutes 20, 40 et 13 pendant des périodes qui dépassent largement l'heure de pointe inciteraient un nombre croissant d'automobilistes à utiliser d'autres trajets.

- ◆ *La commission constate que la croissance démographique et l'augmentation concomitante de la circulation dans les MRC limitrophes de la traverse d'Hudson–Oka contribuent à accroître l'achalandage du service de traversiers, notamment pour se rendre au travail.*

La traverse : un lien interrives essentiel

À l'origine, les installations de la traverse du côté d'Hudson étaient situées dans une zone commerciale qui est maintenant désignée comme une zone rurale résidentielle. Par conséquent, le propriétaire exploitant de la traverse jouit d'un droit acquis qui lui permet de maintenir le service de traversiers, mais il ne pourrait pas agrandir sa propriété à cette fin vers des terrains adjacents. La Ville d'Hudson a expliqué que, si l'exploitation de la traverse devait être interrompue pour une période consécutive de neuf mois ou plus, le propriétaire exploitant perdrait son droit acquis, ce qui pourrait entraîner la fermeture de la traverse (M^{me} Élisabeth Corker, DT4, p. 88-89).

Cependant, le ministère des Transports a la responsabilité d'assurer ce lien entre les deux rives du lac des Deux Montagnes pour le déplacement des personnes et des véhicules. D'ailleurs, le *Projet de plan de transport de la Montérégie*¹, élaboré par ce ministère, précise que la traverse d'Hudson–Oka est un complément au réseau routier qui facilite les déplacements entre les régions des Laurentides et de la Montérégie. En outre, pour le ministère des Transports, la traverse répondrait actuellement au besoin de transport dans cette région. Si elle cessait ses activités, il devrait envisager la construction d'un pont. Toutefois, le ministère des Transports est d'avis que l'achalandage actuel de la traverse ne justifierait pas la construction d'un pont (DT1, p. 64).

- ◆ *La commission reconnaît que la traverse d'Hudson–Oka représente un moyen pratique de déplacement entre les systèmes de transport routier situés de part et d'autre du lac des Deux Montagnes. Par conséquent, elle estime qu'il importe de préserver ce lien interrives saisonnier au profit des deux communautés riveraines.*

1. www.mtq.gouv.qc.ca/fr/regions/monteregie

**LA POSITION DU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
FACE À LA TRAVERSE OKA-HUDSON
DEPUIS 1993 À AUJOURD'HUI**

Québec, le 20 juillet 1993

*Palais de Justice
de Laval* 973-4002

Claude Girard, Ing.
Directeur
Direction territoriale de Laval
Transports Québec
35, rue de Port-Royal Est, 3^e étage
Montréal (Québec)
H3L 3T1

Objet : Terminal fluvial de OKA

Monsieur,

Le 3 mars 1993, nous étions informés par le propriétaire de la traverse Oka inc., que la municipalité avait décidé d'augmenter le loyer du terminal de Oka de 1000,00 \$ annuellement à 10 000,00 \$ plus les taxes.

Au cours des mois d'avril et de mai, Miville Villeneuve et le sous-signé, ont rencontré le maire d'Oka Jean Ouellette pour essayer de trouver une solution aux problèmes posés par cette augmentation de loyer que nous considérons inadmissible. En réalité la municipalité veut charger une taxe pour chaque usager de la traverse. À notre demande, le propriétaire de la traverse Oka inc., a fait une contre proposition à la municipalité de Oka qui fut refusée par le conseil municipal.

Il y a lieu de situer dans son contexte cette traverse:

HISTORIQUE

Le terminal de Oka inc. est un des deux terminaux servant à l'arrivée/départ des traversiers de la traverse Oka-Hudson.

La traverse de Oka inc. opère, de père en fils depuis 1909, le service de transport par eau sur le lac des Deux-Montagnes. Le service de traversier a toujours opéré à partir des deux terminaux actuels mais dans un contexte physique différent.

... /2

Cette traverse fait partie du réseau routier du Ministère au même titre que toutes les autres traverses de la province, et ses propriétaires détiennent les permis émis par la Commission des transports du Québec pour ce genre de transport. Les équipements de transport utilisés sont certifiés par la Garde côtière canadienne.

AIDE FINANCIÈRE

Cette traverse ne reçoit aucune subvention d'opération du ministère des Transports et il n'est pas dans les intentions du Ministère de subventionner l'opération de la traverse. Cependant, au cours des dernières années, le Ministère a partagé avec les propriétaires de la traverse les coûts de dragage des chenaux; en 1987 et en 1992, nous avons acquis, du ministère de l'Environnement, la jetée de protection du bassin de manoeuvre des traversiers à Oka, jetée qui fut reconstruite avec ajout d'un quai et de l'éclairage du terminal. Cette traverse permet au Ministère d'éviter la construction d'un pont au coût estimé de 20 M\$, ce qui explique l'intérêt du Ministère dans le maintien de cette traverse qui est rentable; elle donne de l'emploi à quatorze personnes durant la forte période d'achalandage.

TERMINAL DE HUDSON

Le terminal de Hudson est la propriété de la traverse de Oka inc. et sert aussi de cale de halage pour le remisage et l'entretien des équipements. Le Ministère a détourné à l'aide d'une jetée un ruisseau avec succès tandis que le ruisseau en aval demeure problématique; une solution permanente est à déterminer.

TERMINAL DE OKA

Au début du siècle, la traverse utilisait le terrain actuel qui était la propriété des prêtres de Saint-Sulpice. Ces derniers prêtent gratuitement le terrain aux opérateurs de la traverse, puis jusqu'en 1961, un loyer de 100 \$ par année est demandé.

En 1961, la municipalité de Oka faisait l'acquisition du terrain actuel (terminal) des prêtres de Saint-Sulpice pour la somme nominale de un dollar en autant que soient respectées certaines clauses dont une concernant le maintien des installations nécessaires à un traversier.

En 1961, un bail entre la Corporation municipale de la traverse de Oka inc. est signé fixant le loyer à 1 000 \$ par année, à ce montant, il faut ajouter les taxes.

À partir de 1971, le loyer fut graduellement augmenté jusqu'à 2 000 \$ par année plus les taxes, et ce loyer fut maintenu jusqu'au 1^{er} juillet 1993.

Maintenant la municipalité de Oka demande que le loyer soit majoré à 10 000 \$ par année avec indexation et les taxes en plus. Cette demande de la municipalité est inacceptable car elle met en péril la rentabilité de cette traverse et le Ministère n'est pas intéressé à subventionner l'opération; de plus, l'augmentation est injustifiée en plus de créer une incertitude chez l'opérateur.

DÉFI DE L'AN 2000

Le Ministère est conscient de l'importance de cette traverse dans le réseau du transport, il y a donc nécessité d'apporter aux opérateurs une stabilité pour le futur concernant les coûts de location du terminal. Si cette traverse veut répondre au défi de l'an 2000, elle doit se moderniser ce qui va demander de la part des propriétaires des investissements de l'ordre du millions de dollars et le Ministère sera probablement sollicité pour la construction de nouveaux débarcadères. Présentement, environ 90,000 véhicules utilisent cette traverse mais dû à l'insuffisance des équipements, elle ne peut répondre à toutes les demandes d'ou nécessité d'une modernisation.

POSITION DE LA MUNICIPALITÉ

Le 30 juin, le maire Jean Ouellette communiquait avec le sous-signé pour l'informer que la municipalité demeurait sur ces positions. Cependant, elle était ouverte à une vente de terrain au Ministère afin de régler ce conflit et de mieux servir l'intérêt public.

SOLUTION

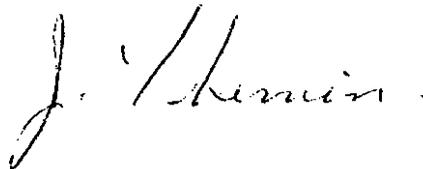
Nous vous demandons de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour faire l'acquisition du terminal de Oka ou de l'exproprier. La municipalité ne veut pas considérer l'importance de cette traverse, ce terrain est d'intérêt public et le Ministère ce doit d'être pro-actif dans ce dossier car je le répète, nous ne voulons pas subventionner l'opération de la traverse.

Le liséré en rouge sur le plan ci-joint nous indique le terrain à acquérir. Un droit de passage en bleu doit être cédé à la municipalité pour accès à son quai.

Le terminal, après son acquisition, sera loué à la traverse Oka inc. par bail. Le loyer sera équivalent au coût d'acquisition avec intérêts répartis sur une période de vingt ans. Les taxes et le coût de l'éclairage du terminal seront à la charge du locataire.

Je demeure à votre disposition pour tous renseignements concernant ce dossier et nous comptons sur votre coopération pour procéder rapidement dans ce dossier.

Veillez recevoir, Monsieur Girard, mes salutations cordiales.



Jacques Therrien
Réseaux multimodaux

c.c M. Villeneuve

JT/sd

p.j.

Laval, le 9 août 1993

Monsieur Jacques Therrien
Service - réseau multimodaux
Direction du transport multimodal
700, boul. René-Lévesque Est (22e)
Québec (Québec) G1R 5H1

**Objet : Terminal fluvial de Oka
Expropriation**

Monsieur,

À la suite de la lecture de votre lettre du 20 juillet dernier, la présente est pour vous confirmer notre accord relativement à votre recommandation et que nous entreprenons les démarches nécessaires (arpentage légal et expropriation) afin de régulariser cette situation.

Compte tenu des délais reliés à ce processus, il y aurait lieu qu'une rencontre tripartite ait lieu entre la municipalité, la traverse d'Oka et le Ministère afin de ne pas envenimer le conflit qui semble exister et, ainsi, assurer la bonne marche des opérations.

En raison de sa connaissance dans ce dossier, la personne à contacter est monsieur Miville Villeneuve, ing., chef du Service des projets à la Direction territoriale de Laval.

Nous espérons que ces renseignements sauront vous satisfaire et nous vous prions d'accepter, Monsieur, nos salutations les meilleures.

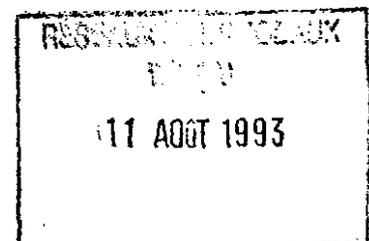
Le directeur territorial,


Claude Girard, é.-u.

CG/MV/go

c.c. : Dossier

2800, boulevard Saint-Martin Ouest
Bureau 3.03
LAVAL (Québec) H7T 1S9
Télécopieur : (514) 973-4959





Laval, le 9 avril 1998

Monsieur Claude Léger, président
Traverse Oka Inc.
158, rue Principale
Hudson (Québec)
JOP 1H0

MINISTÈRE TRANSPORT
C. S. LAVAL

98 AVR 16 11:00

OBJET: Implication future du Ministère dans le dossier
de la Traverse d'Oka

Monsieur,

Par la présente, nous voudrions apporter certaines précisions à notre lettre du 9 octobre 1997 concernant le degré d'implication du Ministère dans les travaux d'entretien courant reliés au fonctionnement de la Traverse d'Oka.

Même si la Traverse d'Oka n'est pas considérée comme un lien prioritaire, il n'en demeure pas moins que ce moyen de transport a une répercussion importante sur le milieu local et demeure une alternative intéressante pour le public voyageur.

*C.C.
sur dossier
P*

Jusqu'à présent, nous avons investi plus de 300 000,00 \$ dans des ouvrages affectant les opérations de la Traverse d'Oka. Ce qui confirme que ce lien de communication demeure souhaitable pour le Ministère.

Dans la vision actuelle du Ministère, nous demeurons toujours attentif pour une participation pour des travaux d'envergure, mais pas pour des travaux touchant les opérations quotidiennes des quais flottants. À titre d'exemples, nous pouvons les énumérer comme suit: marquage, éclairage, apport de pierres concassées pour les quais flottants, disposition des bordures de ciment, réparations mineures au stationnement, etc.).

La présente vise donc à préciser les intentions du Ministère face à la traverse d'Oka et à exprimer sa préoccupation quant à l'utilisation des investissements qu'il a consentis en faveur de cette traverse dans le passé.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur,
Paul-André Fourrier
Paul-André Fourrier

PAF/GC/lmc

MM. Alain Labonté, Direction de la Mobilité en transport
Gérald Chartrand, ing., chef du C.S. de Laval
Jean Ouellet, maire d'Oka Village

Le ministre délégué aux Transports
et à la Politique maritime
Ministre responsable de la région
du Centre-du-Québec

Québec, le 31 octobre 2001

Monsieur Claude Desjardins
Président
La Traverse d'Oka
158, rue Principale
Hudson (Québec)
J0P 1H0

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance de votre lettre du 5 septembre 2001 concernant votre projet de modernisation de la Traverse Oka-Hudson.

Le ministère des Transports s'est doté, au cours des derniers mois, de deux documents majeurs pour le guider dans son action. Il s'agit de sa première Politique de transport maritime et fluvial ainsi que du document intitulé « Vers un plan de transport de la Montérégie – Diagnostic et orientations ». Ces documents ont permis de poser un diagnostic sur la situation des transports, d'identifier les enjeux et de définir les orientations du Ministère au cours des prochaines années. Ces orientations seront articulées autour des objectifs d'accessibilité, de mobilité et de sécurité permettant de soutenir le développement économique du Québec.

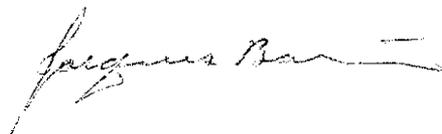
La Traverse Oka-Hudson offre un service de traversier complémentaire au réseau routier. C'est dans cette optique que le Ministère assure les travaux de dragage sur la rivière des Outaouais permettant ainsi à la traverse d'opérer plus efficacement. Le coût de ces travaux est évalué à 350 000 \$.

J'ai également jugé opportun de participer financièrement (40 000 \$) à la réalisation d'une étude permettant d'identifier l'impact de cette traverse sur le réseau routier environnant. Cette étude est analysée présentement par les diverses unités concernées du Ministère.

Toute autre demande d'aide financière sera étudiée lorsque les modalités d'application de la Politique de transport maritime et fluvial seront précisées.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre délégué aux Transports
et à la Politique maritime,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Jacques Baril', with a horizontal line extending to the right.

JACQUES BARIL

**COMPARAISON DU
TAUX DE RÉTENTION
ENTRE TRAVERSE OKA-HUDSON ET
TRAVERSE RIVIÈRE-DU-LOUP-SAINT-SIMÉON,
UNE TRAVERSE CONSIDÉRÉE ESSENTIELLE
PAR LE MTQ**

**TAUX DE RÉTENTION
COMPARAISON
TRAVERSE RIVIÈRE-DU-LOUP-ST-SIMÉON
ET TRAVERSE OKA-HUDSON**

	2004 DJMA	2004 MJVT	TAUX DE RÉTENTION
ST-SIMÉON			
Route 138 à l'est du village de St-Siméon	2400	146	6,08
Route 138 à l'ouest du village de St-Siméon	3700	146	3,95
RIVIÈRE-DU-LOUP			
Route 132 à l'ouest	8400	146	1,74
Route 132 à l'est	6400	146	2,28
Autoroute 20 à la sortie 507	5900	146	2,47
TAUX DE RÉTENTION MOYEN (exprimé de %)			3,30

COMPARATIVEMENT À

OKA			
Route 344 angle L'Annonciation	7600	386	5,08
Autoroute 640 angle 344	11438	386	3,37
HUDSON			
Route 342 angle Bellevue	10600	386	3,64
Autoroute 40 à la sortie 26	27000	386	1,43
TAUX DE RÉTENTION MOYEN (exprimé en %)			3,38

NOTES:

Le volume véhiculaire de la Traverse Oka-Hudson est 2,64 fois plus important que celui de la Traverse Rivière-Du-Loup Saint-Siméon

Malgré la similitude des taux de rétention moyens, nous devons prendre en compte l'importance du volume véhiculaire supérieur de la région de Montréal comparativement à celui de Rivière-du-Loup en ce qui a trait aux l'autoroutes 20 et 40.

**LETTRES D'APPUI
DE
DIVERS INTERVENANTS RÉGIONAUX**

OTTAWA
Room 498, West Block
Bureau 498, Édifice de l'Ouest
K1A 0A6
Tel: (613) 957-3744
Fax (613) 952-0874
discen@parl.gc.ca



VAUDREUIL
476, ave. St. Charles, Bureau 200
Vaudreuil-Dorion, QC
J7V 2N6
Tél.: (450) 424-7565
1-877-333-7565
Fax: (450) 424-7571
discen1@parl.gc.ca

*Vaudreuil-Dorion
Le 11 septembre, 2000*

*Monsieur Claude Desjardins
La Traverse d'Oka
158 Main Rd.
Hudson, Qc.
JoP 1Ho*

Monsieur Desjardins,

En prenant connaissance de certains de nos hebdomadaires, j'ai pris bonne note que l'on vous rendait hommage dans le cadre des articles «Jeune Entrepreneur de Vaudreuil-Dorion». Je tiens à vous offrir mes plus sincères félicitations pour le rôle que vous jouez dans le développement social et économique de Vaudreuil-Dorion.

Je me réjouis toujours quand la valeur des êtres exceptionnels est reconnue et récompensée. Ce sont des personnes comme vous qui font l'avenir et la richesse de notre communauté et de notre pays. Vous êtes incontestablement un exemple à suivre et un modèle pour la génération montante. Je suis heureux de pouvoir compter des personnes aussi dynamiques que vous dans mon comté et vous souhaite de continuer dans cette voie aussi longtemps que possible.

Avec toute mon admiration.

Le député de Vaudreuil-Soulanges

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Nick Discepola".

*Nick Discepola
ND/sb*





**Parc
d'Oka**

Monsieur Claude Desjardins
Traverse Oka-Como
158, rue Principale
Hudson (Québec) J0P 1H0

Monsieur,

Par la présente, le parc d'Oka voudrait souligner l'intérêt et l'enthousiasme qu'il porte à votre projet de modernisation de la traverse Oka-Como.

Comme vous le savez sûrement, le parc d'Oka est un parc fortement fréquenté et dont la clientèle provient principalement de la grande région de Montréal. Toutefois, l'accès au parc pour ces clientèles se fait principalement d'est en ouest. La pénétration du marché des amateurs de plein-air et de nature situé à l'ouest du parc, est rendue difficile par l'absence de lien routier efficace sur trois saisons entre l'extrémité ouest de la Montérégie, porte d'entrée aux marchés du tourisme de l'Ontario et les États-Unis et le parc.

De ce fait, la modernisation de cette traverse permettrait au parc d'Oka de disposer d'un lien routier fonctionnel et direct pour les marchés de la partie ouest de la Montérégie, de l'Ontario et des États-Unis par les autoroutes 20 et 40.

L'ouverture à ces marchés ne peut qu'être bénéfique au parc d'Oka tant d'un point de vu culturel qu'économique.

Nous vous souhaitons le meilleur des succès dans votre entreprise et nous vous prions d'agréer, monsieur Desjardins, l'expression de nos salutations distinguées.

Le directeur du parc d'Oka

Richard Rozon



CLD VAUDREUIL-SOULANGES

Le 29 octobre 2001

Monsieur Claude Desjardins
Traverse Oka inc.
158, Main Road
Hudson (Québec) J0P 1H0

OBJET : *Lettre d'appui
Acquisition de nouveaux traversiers*

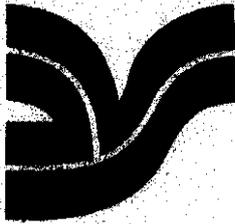
Monsieur,

Pour faire suite à la présentation de votre projet d'acquisition de nouveaux traversiers, nous tenons à vous faire part de notre appui dans vos démarches auprès des différentes instances.

Nous appuyons vivement votre projet dans la mesure où le problème de circulation engendré dans la ville de Hudson soit résolu ou tout au moins à la satisfaction des autorités municipales.

Veillez accepter, monsieur, mes sincères salutations.

Mario Besner
Directeur général



Municipalité Régionale de Comté de VAUDREUIL-SOULANGES

COPIE

Vaudreuil-Dorion, le 13 février 2003

Monsieur Jacques Baril
Ministre associé aux Transports
700, boul. René-Lévesque Est, 29^{ème} Étage
Québec (Québec) G1R 5H1

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que je vous fais part, par la présente lettre, de notre appui au projet de modernisation de Traverse Oka inc. En effet, à la page 128, point 10.5 du second projet de schéma d'aménagement révisé, la MRC de Vaudreuil-Soulanges réfère aux deux traverses de son territoire comme :

« ... des compléments au réseau routier permettant d'éviter des détours par le pont d'Hawkesbury ou par le pont de l'autoroute 13. Ils sont utilisés par une clientèle relativement importante composée de résidents habitant des deux côtés de l'Otaouais et d'excursionnistes effectuant des circuits en automobile ou à vélo. »

Pour nous, la traverse Oka-Hudson est clairement un **service public faisant partie intégrante du réseau routier** et dont l'absence hypothéquerait grandement les déplacements des résidents et des touristes. Cette absence aurait ainsi un impact économique négatif significatif pour notre région.

Dans le cadre du dépôt du dossier de Traverse Oka inc. effectuée à votre bureau par les promoteurs, il nous apparaît important de souligner notre appui, dans la mesure où une aide gouvernementale nous semble incontournable pour améliorer l'efficacité du lien routier entre les deux rives du lac des Deux-Montagnes et la sécurité des usagers. En effet, les ressources financières du promoteur sont en soi insuffisantes pour assurer la modernisation sans ce soutien.

De notre côté, nous entendons faciliter, pour autant que nous demeurons dans les limites des pouvoirs de notre juridiction, la mise en place de cette modernisation.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre associé, l'expression de nos sentiments distingués.

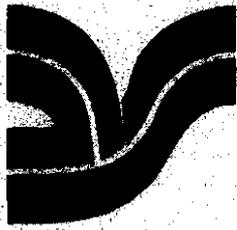
Le Préfet,



Normand Ménard
NN/mn

C.C. : Monsieur Serge Ménard.

U:\MONIQUE\WP60\LETTRES\DIVERS\baril.jacques.appui.projet.trav.oka.doc



Municipalité Régionale de Comté de VAUDREUIL-SOULANGES

Vaudreuil-Dorion, le 13 février 2003

COPIE

Monsieur Serge Ménard
Ministre des Transports
400, rue Saint-Martin Ouest, Bureau 208
Laval (Québec) H7M 3Y8

Monsieur le Ministre,

Depuis quelques temps, le propriétaire de Traverse Oka inc., monsieur Claude Desjardins, est en contact étroit avec le bureau de monsieur Jacques Baril, ministre associé aux Transports, ainsi qu'avec monsieur Nicolas Parent, chargé des projets d'ordre maritime de votre ministère.

Le but de ces contacts est de solliciter l'aide gouvernementale pour la modernisation de cette traverse vieille de 90 ans. En effet, la Traverse Oka inc. est la seule traverse du Québec ayant un système tracté. Le remplacement de ce dernier par un système utilisant des bateaux autopropulsés est rendu nécessaire en raison de l'augmentation importante du trafic (plus de 13 % par an depuis 10 ans) de même que des normes de sécurité des usagers que ne respecte pas le système tracté. Le dossier complet (étude de marché et étude financière) est d'ailleurs disponible auprès de monsieur Jacques Picard, du bureau de monsieur Baril.

Par ailleurs, tel que stipulé dans une lettre que nous faisons récemment parvenir au ministre Baril, la MRC de Vaudreuil-Soulanges souligne son appui à ce projet. De plus, nous croyons qu'il serait souhaitable que nous vous sensibilisions quant aux enjeux de ce dossier.

C'est pourquoi nous sollicitons une rencontre avec vous pour vous présenter le dossier et faire le point sur les possibilités d'aide financière. À cette rencontre seront présents :

- Monsieur Michel Kandyba, représentant la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- Monsieur Claude Desjardins, propriétaire de Traverse Oka inc. et promoteur du projet;
- Monsieur Louis Grenier, vice-président du service de développement économique chez CAI Affaires Corporatives Internationales et responsable de l'étude de marché.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Le Préfet,

Normand Ménard

NN/mn

U:\MONIQUE\WP60\LETTRES\DIVERS\ménard.serge.dem.aide.gouv.mod.tv.oka.doc

Le 11 mars 2004

Monsieur Claude Desjardins
Traverse d'Oka
158, rue Main
Hudson, Québec
J0P 1H0

Objet : Continuité et maintien du service de traversiers Oka-Hudson

Monsieur Desjardins,

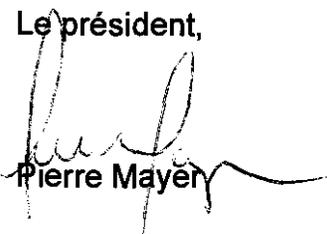
L'Office touristique des Basses-Laurentides considère que le service de traversiers entre Oka et Hudson constitue un lien essentiel à l'essor économique et social de notre région. Pour notre population, ce lien maritime fait partie intégrante du réseau routier régional. De plus, il confère un atout important aux initiatives touristiques de notre région en permettant la fluidité des déplacements des excursionnistes en provenance de la région de la Montérégie. Enfin, il accroît la capacité de rétention touristique régionale tout en permettant les connexions des principaux réseaux cyclistes entre les régions de la Montérégie et des Laurentides.

En foi de quoi, nous tenons à faire état ici de notre soutien à toute initiative visant la continuité, le maintien, la pérennité et la sécurité du service de traversiers. Nous supportons le raisonnement voulant que la modernisation des traversiers soit la réponse idéale aux besoins des intervenants dans le respect des besoins des usagers comme des résidents locaux et régionaux.

D'ailleurs, compte tenu des contraintes actuelles, nous reconnaissons qu'une aide gouvernementale est essentielle à la réalisation de ce projet.

Veuillez agréer, monsieur Desjardins, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président,


Pierre Mayer

Association touristique des Laurentides (ATL)

Depuis 1975

Le 18 mars 2004

Traverse Oka Inc.
a/s de Monsieur Claude Desjardins
158, rue Main
HUDSON (Québec) J0P 1H0

Objet : service de traversier Oka-Hudson

Monsieur Desjardins,

L'Association touristique des Laurentides (ATL) désire faire suite à votre demande d'appui concernant le maintien du service de traversier Oka-Hudson – entreprise membre de l'ATL.

Au plan touristique, il s'avère que ce service constitue un lien essentiel à l'essor économique et social de la région des Laurentides, puisqu'il représente un atout important au plan des initiatives touristiques, assurant la fluidité des déplacements des excursionnistes en provenance d'autres régions touristiques. Aussi, faut-il reconnaître que ce service, en plus de contribuer à l'accroissement de la capacité de rétention touristique régionale, favorise, d'autre part, des liens interrégionaux entre certains réseaux cyclables.

Par la présente, l'ATL tient donc à apporter son soutien aux initiatives visant le maintien, la sécurité, la continuité et la pérennité du service de traversier Oka-Hudson. Par le fait même, l'ATL reconnaît la pertinence de tout projet de modernisation de cet équipement, considérant son importance pour les clientèles touristiques et appuie en ce sens l'un de ses membres actifs depuis de nombreuses années.

Veillez accepter, monsieur Desjardins, l'expression de nos sentiments distingués.

La directrice générale,



Diane Leblond

DL/II



Parcs
Québec

*Parc national
d'Oka*

Oka, le 30 août 2004

M. Claude Desjardins
Président
Traverse Oka Inc.
158 Main Road
Hudson, Québec
J0P 1H0

Objet: Importance touristique de la Traverse Oka-Hudson

Monsieur,

À titre de directeur du parc national Oka, je voudrais vous faire part de l'importance que nous attachons à la présence de votre entreprise dans notre région. La traverse Oka-Hudson représente un lien très important qui alimente et soutien le développement économique et touristique de notre région. Du moins, je peux soutenir sans hésitation que c'est notre cas. Le parc national d'Oka profite avantagement de la régularité et de l'efficacité du lien routier que vous assurez.

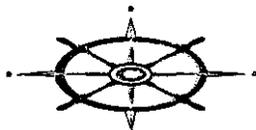
Les difficultés que vous rencontrez pour obtenir le dragage de votre chenal et pour moderniser vos équipements nous préoccupent au plus haut point. Tous nos efforts pour augmenter la fréquentation des installations du parc national d'Oka, depuis les dernières années, pourraient être ralentis si un lien aussi vital que le vôtre venait à être coupé ou même simplement freiné dans sa capacité à offrir un service rapide et adapté aux réalités actuelles.

Dans ce contexte, soyez assuré, Monsieur Desjardins, que dans les limites de nos compétences, nous appuierons toutes démarches visant à maintenir et à améliorer ce service.

Veillez agréer, Monsieur Desjardins, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur du parc national d'Oka,

Richard Rozon



Armateurs
du Saint-Laurent

St. Lawrence Shipoperators

Le 14 septembre 2005

L'Honorable Ministre Jean Lapierre
Ministre des Transports du Canada
Place de Ville
330, rue Sparks
Ottawa (Ontario) K1A 0N5

L'Honorable Ministre,

À titre de directrice générale des Armateurs du Saint-Laurent, association réunissant les transporteurs maritimes de marchandises et de passagers, j'aimerais solliciter votre appui dans un dossier que je juge, pour l'heure, prioritaire. Il s'agit de l'impasse où se trouve actuellement la Traverse d'Oka. Comme en témoigne éloquemment le dossier intitulé « La Traverse Oka-Hudson - Vers l'avenir » qui vous a récemment été envoyé, il existe des solutions permettant à ce service d'innover pour satisfaire les besoins de sa clientèle. Une bonne part des embûches à la modernisation de ce lien inter-rive pourrait être réglée à l'intérieur même de votre ministère, compte tenu de sa responsabilité en matière de sécurité et de réglementation.

De par l'expérience acquise au fil des ans dans le secteur maritime, jamais il ne m'a été permis de rencontrer un propriétaire d'entreprise privée, puisqu'il ne bénéficie d'aucun support financier gouvernemental, aussi déterminé à dispenser un service de qualité, efficace et sécuritaire. La volonté dont il fait preuve réside en grande partie sur l'achalandage toujours croissant. Le besoin n'a pas à être documenter davantage, les statistiques fournies à ce jour le prouvent sans l'ombre d'un doute.

Au cours de l'été, malgré les multiples démarches effectuées afin d'obtenir les approbations gouvernementales nécessaires en vue de procéder aux travaux de modernisation de la traverse, il a fallu que survienne un accident entre deux embarcations utilisées pour le service. Le rapport d'enquête produit par Transports Canada signifie clairement l'urgence d'agir dans ce dossier. On y indique entre autres que « Transports Canada, par son engagement envers la sécurité des transports, se doit de rendre plus sécuritaire et plus fiable l'exploitation de cette déserte (sic) maritime qui se veut un prolongement d'un système routier et une composante de première ligne en matière de services à la communauté ». Dans l'intervalle, la traverse opère avec un navire en moins, ce qui a pour effet de diminuer sa capacité d'accueil de 25 %.

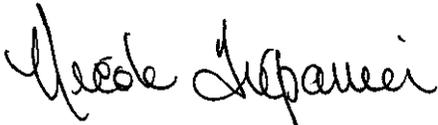
2/...

Cette épreuve additionnelle n'a pas freiné l'ardeur du propriétaire qui a continué tout au long de l'été à livrer son message au sein des ministères concernés, notamment le vôtre. En complément, il a effectué de nombreuses rencontres avec des gens de votre ministère et produit des dossiers d'information destinés aux élus locaux, fédéraux et du Québec. Tous reconnaissent le bien-fondé du projet de modernisation du service, mais chacun répond que le dossier n'est pas de sa responsabilité. En conséquence, l'impasse perdure et le service est mis en péril ou, pis encore, d'autres accidents surviendront si personne n'ose s'attarder réellement au sujet.

Je jugerais inopportun de vous rappeler les étapes à franchir pour que le projet se concrétise, les documents transmis en font clairement état. À mes yeux ce qui compte, c'est de soutenir l'enthousiasme de cet entrepreneur, soucieux de dispenser un service de qualité dont la nécessité a déjà fait ses preuves. Dans le contexte où nous misons, tant sur le plan politique que social, sur des alternatives au transport terrestre pour désengorger le réseau routier, je crois que nous ne pouvons continuer à ignorer le projet soumis par la Traverse d'Oka. Pour ces motifs, j'apprécierais que vous et votre personnel accordiez toute l'attention qui s'impose à ce dossier. Il est porteur de solutions, il s'agit simplement qu'on lui permette de voir le jour.

Veillez agréer, l'Honorable Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La directrice générale,



Nicole Trépanier

*c.c. Madame Julie Boulet, Ministre déléguée aux Transports du Québec
Monsieur Norman MacMillan, Whip en chef du gouvernement et Député de Papineau
Monsieur David Whissell, Président du caucus du gouvernement et Député d'Argenteuil*



COPY
COPIE

Madame Julie Boulet, députée
Ministre des Transports du Québec
Place Haute-Ville
700, boulevard René-Lévesque
29^e étage
Québec (Québec)
G1R 5H1

Madame la ministre,

La présente a pour but de vous faire part de mon appui à l'égard du projet de modernisation du service de traversier Oka-Hudson.

Bien que ces deux communautés ne soient pas dans ma circonscription, plusieurs de mes commettants demeurant à l'est de Glengarry-Prescott-Russell empruntent ce service régulièrement. Ma circonscription longe la rivière des Outaouais et il n'existe qu'un pont reliant les rives ontarienne et québécoise. Mes commettants doivent donc, pour la plupart, se fier sur les différents services de traversier, dont celui de Oka-Hudson. Il serait donc très dommage pour tous les résidents de ce secteur, autant Ontariens que Québécois, que ce traversier ne soit pas en fonction l'an prochain.

Je vous prie d'agréer, madame Boulet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'honorable Don Boudria, C.P., député

DB/jch
c.c. Monsieur Claude Desjardins, président
Traverse Oka Inc.



Le Suroît, 17 juillet 2001

Monsieur Claude Desjardins
Traverse d'Oka
158, rue Principale
Hudson (Québec)
J0P 1H0

Objet : Lettre d'appui

Monsieur Desjardins,

Suite à la présentation de votre projet de développement de vos services et infrastructures de la Traverse d'Oka, l'Office du tourisme du Suroît tient formellement à vous confirmer son appui à votre projet et vos nombreuses démarches, qui vous permettront d'améliorer votre produit actuel pour ainsi offrir de nouveaux services, entre autre, à la clientèle touristique.

Depuis votre arrivée à la barre de la Traverse d'Oka, il est facile de percevoir votre préoccupation face à votre problématique actuelle et aux améliorations que vous désirez y apporter. On sent constamment votre souci d'améliorer le service à la clientèle dans votre entreprise.

De plus, vos nombreuses démarches auprès de votre milieu font de vous un exemple à suivre pour les autres intervenants touristiques. En fait, vous démontrez beaucoup d'initiative, vous avez l'esprit d'entrepreneur, vous êtes ouvert sur le monde, bref un véritable développeur, comme la région en a tant besoin.



OFFICE DU TOURISME DU SUROÎT

30, avenue du Centenaire, suite 126, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 3L6 Téléphone (450) 377-7676 ou 1-800-378-7648
Télécopieur (450) 377-3727 Site Internet www.tourisme-suroit.qc.ca Courriel info@tourisme-suroit.qc.ca

Bien que votre projet vise une clientèle d'affaires et touristique, on sent chez vous l'importance que vous accordez à la clientèle touristique et avec raison puisque le tourisme, c'est l'industrie de l'avenir. Aussi, étant localisé au carrefour de deux régions touristiques qui sont séparées par un produit naturel d'intérêt qu'est le Lac des Deux-Montagnes/la Rivière des Outaouais, vous tirez profit de cette situation et allez également retirer le maximum de retombées touristiques.

Nul doute que l'Office du tourisme du Suroît vous supporte dans vos démarches actuelles et continuera à vous offrir son soutien tout au long des étapes de réalisation de votre projet.

Veillez recevoir, Monsieur Desjardins, la meilleure des chances dans votre projet et l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Verreault', with a long, sweeping flourish extending to the right.

Eric Verreault
Directeur général

**RÉSOLUTIONS D'APPUI
DE DIVERS
INTERVENANTS RÉGIONAUX**



MRC DE DEUX-MONTAGNES

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES

Le 25 mars 2004

M. Claude Desjardins
Traverse Oka Onc.
158 rue Main
Hudson, Québec
JOP 1H0

Re: Traverse d'Oka

Monsieur ,

Veillez trouver ci-joint une copie de la résolution 37-2004 adoptée par la Municipalité Régionale de Comté de Deux-Montagnes à l'assemblée ordinaire tenue le 25 février 2004.

Acceptez, Monsieur , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le secrétaire-trésorier.


Yvon Bélair

YB/jc



MRC DE DEUX-MONTAGNES

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES tenue le 25 février 2004, À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MRC DE DEUX-MONTAGNES, SITUÉE AU 400 BOULEVARD DE DEUX-MONTAGNES À DEUX-MONTAGNES.

Sont présents les conseillers suivants:

M. Claude Carignan, Préfet-suppléant
M. Jacques Séguin, Conseiller
M. Alain Guindon, Conseiller
M. Denis Lavigne, Conseiller
Mme Lucie Leblanc, Conseillère
M. Pierre-Benoît Forget, Ville de Deux-Montagnes

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Patry, Préfet de la MRC de Deux-Montagnes.

M. Yvon Bélair, secrétaire-trésorier assiste également à l'assemblée.

APPUI MODERNISATION TRAVERSE D'OKA

Rés: 37-2004

ATTENDU QUE La Traverse d'Oka/Hudson est une Porte d'Entrée clairement identifiées au schéma d'aménagement de la MRC de Deux-Montagnes,

ATTENDU QUE La Traverse d'Oka/Hudson est un service public faisant partie intégrante du réseau routier ,

ATTENDU QUE l'absence de La Traverse d'Oka/Hudson hypothéquerait grandement les déplacements des résidents,

ATTENDU QUE La Traverse d'Oka/Hudson est un attrait touristique fort appréciable et reconnu plus que régionalement,

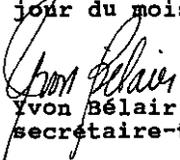
ATTENDU QUE sa disparition affecterait la richesse de notre patrimoine et priverait notre MRC d'un outil non négligeable pour notre région,

Il est PROPOSÉ par M. Alain Guindon
APPUYÉ par M. Claude Carignan
et RÉSOLU :

QUE la MRC de Deux-Montagnes, appuie M. Claude Desjardins dans le projet de modernisation des équipements de La Traverse d'Oka/Hudson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DONNÉ et VIDIMÉ à Deux-Montagnes le vingt-cinquième jour du mois de mars 2004.


Yvon Bélair,
secrétaire-trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE**

MUNICIPALITÉ D'OKA
183, rue Des Anges
Oka (Québec)
J0N 1E0

COPIE DE RÉSOLUTION NO 2004-04-90

Concernant la continuité et le maintien du service du traversier

À la séance du Conseil municipal d'Oka tenue le 5 avril 2004 et à laquelle étaient présents son Honneur le maire Yvan Patry et les conseillers suivants : Edmond Proulx, Luc Lemire, Serge Lalande, Richard Lalonde, Jean-Claude Guindon et Paul Clément.

CONSIDÉRANT que le 16 février 2004, Transports Canada informait le représentant de Traverse d'Oka inc. que la dérogation qui lui était accordée en vertu de la Décision de bureau no 7129 ne saurait être reconduite;

CONSIDÉRANT que l'échéance de cette décision de bureau est le 6 juin 2005;

CONSIDÉRANT qu'à cette échéance Traverse d'Oka inc. devra se conformer au *Règlement sur l'équipement de sauvetage* et doter ses traversiers d'équipements supplémentaires de sécurité pour les opérations et les passagers;

CONSIDÉRANT que la mise à niveau des normes de sécurité sur les traversiers actuels amputerait la capacité du nombre de véhicules à traverser augmentant ainsi le temps et la file d'attente sur les deux rives;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka reconnaît que le service du traversier actuel répond de façon minimale aux normes de sécurité maritime;

CONSIDÉRANT que Transport Canada considère que le projet de remplacement des traversiers actuels par des traversiers auto propulsés, permettra une amélioration marquée au niveau de la sécurité des opérations et des passagers;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka considère que le service de traversiers entre Oka et Hudson constitue un lien essentiel entre les deux rives du lac des Deux-Montagnes et que ce lien maritime fait partie intégrante du réseau routier régional;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka désire soutenir la pérennité du service du traversier;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka avait manifesté, lors des représentations concernant le projet de modernisation du traversier, des inquiétudes en regard des impacts d'une telle modernisation sur son milieu;

CONSIDÉRANT que Traverse d'Oka inc. a consenti :

- à ne transporter que des véhicules dont le poids n'excède pas 3 000 kg ;
- à maintenir le niveau de service actuel afin de respecter la capacité du réseau routier existant ;
- à construire ses infrastructures d'opération indépendamment du quai municipal afin de répondre aux préoccupations de la Municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Le conseiller Luc Lemire propose, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu

QUE le préambule de cette résolution en fait partie intégrante.

QUE ce Conseil informe Traverse d'Oka inc. que pour les raisons mentionnées au préambule de cette résolution, la Municipalité d'Oka considère que le service de traversiers entre Oka et Hudson fait partie intégrante du réseau routier régional et qu'elle désire que sa pérennité en soit conservée.

QUE ce Conseil, sous réserve du maintien des engagements auxquels Traverse d'Oka a consenti, soutient les démarches visant à conformer le service du traversier aux normes de sécurité maritime.

QU'advenant que Traverse d'Oka envisage de réaliser le projet de modernisation du traversier, les droits détenus du côté Est du quai, devront être négociés avec la Municipalité d'Oka.

ADOPTÉE

Je certifie que le texte ci-haut est une copie authentique d'une résolution adoptée par le Conseil sujette à l'approbation du procès-verbal de ladite séance.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



Marie Daoust
Secrétaire-trésorière

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE**

MUNICIPALITÉ D'OKA
183, rue Des Anges
Oka (Québec)
J0N 1E0

COPIE DE RÉOLUTION NO. 2004-07-169

Entente municipalités Hudson – Oka – Traverse d'Oka Inc.

Considérant que la Traverse, service de traversiers entre Hudson et Oka, entend moderniser ses équipements conformément aux lois et règlements en vigueur;

Considérant QU' il y a lieu d'établir les modalités entourant l'accroissement de l'achalandage suite à cette modernisation

Pour ces motifs,

Le conseiller Edmond Proulx propose, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu

QUE ce conseil ratifie l'entente intervenue, en date du 17 juin 2004, entre la Municipalité de Hudson, représentée par madame la Mairesse Elizabeth Corker, la Municipalité d'Oka, représentée par monsieur le maire Yvan Patry et la Traverse Oka inc., représentée par le propriétaire monsieur Claude Desjardins, concernant la modernisation de la Traverse et les modalités d'accroissement de l'achalandage et dont copie est déposée au Conseil.

ADOPTÉE

Je certifie que le texte ci-haut est une copie authentique d'une résolution adoptée par le Conseil, sujette à l'approbation du procès-verbal de ladite séance

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

par: *Marie Daoust*

**Marie Daoust,
Secrétaire-trésorière**

Saint-Timothée, le 20 juillet 2005

Monsieur Claude Desjardins
158, rue Principale
Hudson (Québec)
J0P 1H0

Objet : Demande au ministère des Transports du Québec et au ministère des Transports du
Canada de procéder au dragage du chenal entre OKA et Hudson
Résolution CA 2004-056

Monsieur,

À titre d'information, veuillez trouver ci-joint copie de la résolution CA 2004-056 adoptée par le Conseil
d'administration de la Conférence régionale des élus de la Montérégie Ouest lors de sa séance du 28
octobre 2004.

En espérant pouvoir vous aider à supporter vos démarches avec cet envoi, veuillez agréer, Monsieur,
l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice générale



Lysanne Labossière

p.j. Extrait de procès-verbal
Copie lettre adressée aux ministres
Copie de l'accusé réception du ministre fédéral

Conférence régionale des élus
de la Montérégie Ouest
38, rue Saint-Laurent
Saint-Timothée (Québec)
J6S 6J9

Le jeudi 4 novembre 2004

Monsieur Yvon Marcoux
Ministre des Transports du Québec
Député de Vaudreuil
416, bd Harwood
Vaudreuil-Dorion (Québec)
J7V 7H4

Monsieur Jean Lapierre
Ministre des Transports du Canada
Tour C – Place de Ville,
330 Sparks St.
Ottawa (Ontario)
K1A 0N5

Objet : Demande de dragage du chenal entre Oka et Hudson (Québec)

Messieurs les ministres,

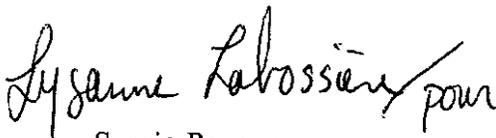
La Conférence régionale des élus de la Montérégie Ouest s'est penchée sur le dossier de monsieur Claude Desjardins, propriétaire et gestionnaire de La Traverse Oka – Hudson, service de transport fluvial entre les deux municipalités.

Nous avons pu constater que La Traverse Oka – Hudson éprouvait des difficultés d'opération causée par l'ensablement du chenal entre les rives d'Oka et de Hudson. Ce dossier comporte également des dangers pour la sécurité des usagers.

Les démarches pour entreprendre le dragage du chenal auraient dû débuter cet automne et les travaux sont retardés bien que toutes les réglementations administratives et environnementales soient respectées.

Nous pensons que ce service de navette est indispensable comme lien routier et c'est pourquoi nous vous adressons notre demande.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce dossier et nous vous prions d'accepter l'expression de nos salutations distinguées.



Sergio Pavone
Président
Conférence régionale des élus
de la Montérégie Ouest

c.c. Monsieur Thomas J. Mulcair, ministre de l'Environnement Québec
Monsieur Stéphane Dion, ministre de l'Environnement du Canada

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MONTÉRÉGIE OUEST

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la sixième (6^{ème}) assemblée du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de la Montérégie Ouest, tenue au Musée ferroviaire de la MRC de Roussillon, à 19 H 30 heures, le 28 octobre 2004, sous la présidence de monsieur Sergio Pavone.

Étaient présents les élus municipaux, députés et ministres :

Monsieur Daniel Ashby, maire Saint-Constant
Madame Jocelyne Bates, mairesse de Ste-Catherine, préfète MRC Roussillon
Monsieur Jean-Luc Colpron, maire Mercier
Monsieur André J. Côté, maire Candiac
Monsieur Yves Daoust, préfet MRC Beauharnois-Salaberry
Monsieur Guy Dupré, maire La Prairie
Monsieur Alain Fredette, maire Napierville
Monsieur Michel Kandyba, maire Pincourt
Monsieur Denis Lapointe, maire Salaberry-de-Valleyfield
Monsieur Sergio Pavone, maire Châteauguay
Monsieur Robert Sauvé, maire Coteau-du-Lac

Étaient présents les partenaires socio-économiques :

Madame Émilie Blais, représentante, Forum Jeunesse de la Montérégie
Monsieur Serge Bourdon, coprésident Commission Santé, Social, Environnement
Monsieur Michel Charbonneau, coprésident Commission Économie, Sciences
Madame Marie-Louise Gentric-Kerneis, coprésidente Commission Éducation
Madame Lise Pratte, représentante Condition féminine
Monsieur Bertin Savard, coprésident Commission Culture, Communications, Patrimoine, Tourisme
Madame Neva Shelton, coprésidente Commission Culture, Communications, Patrimoine, Tourisme

Autres participants :

Monsieur Martin Chiasson, Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche
Madame Lysanne Labossière, directrice générale

Étaient absents les élus municipaux, députés et ministres :

Monsieur Réjean Boyer, maire Vaudreuil-Dorion
Monsieur Réal Brazeau, maire Rigaud
Monsieur Gaétan Brosseau, maire St-Philippe
Monsieur Paul Carzoli, maire Saint-Lazare
Monsieur Daniel Charlebois, maire Beauharnois
Monsieur Georges Gagné, maire Delson
Monsieur Stéphane Gendron, maire Huntingdon
Madame Jeannine Giroux Lavallée, préfet, MRC Haut-St-Laurent
Monsieur Serge Gosselin, coprésident Commission Économie, Sciences
Monsieur Normand Ménard, préfet MRC Vaudreuil-Soulanges
Monsieur Yves Provençal, maire St-Rémi
Madame Géraldine T. Quesnel, mairesse Les Cèdres
Monsieur Marc Roy, maire l'Île-Perrot
Monsieur Marcel Roy, préfet MRC les Jardins-de-Napierville
Monsieur Michel Tartre, maire Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
Madame Lucie Charlebois, députée de Soulanges
Monsieur André Chenail, député de Huntingdon
Monsieur Serge Deslières, député de Beauharnois
Monsieur Jean Dubuc, député de La Prairie
Monsieur Jean-Marc Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, Ministre responsable de la Montérégie, député de Châteauguay
Monsieur Yvon Marcoux, ministre des Transports, député de Vaudreuil

Étaient absents les partenaires socio-économiques :

Monsieur Albert De Martin, représentant Agroalimentaire
Monsieur Serge Gosselin, coprésident Commission Économie, Sciences
Monsieur Jacques Turgeon, coprésident Commission Éducation

Cette assemblée a été convoquée par courriel le 22 octobre 2004.

RÉSOLUTION CA 2004-056

Demande au ministère des Transports du Québec et au ministère des Transports du Canada de procéder au dragage du chenal entre OKA et Hudson

Attendu que la Conférence régionale des élus de la Montérégie Ouest (CRÉ Ouest) considère que La Traverse Oka-Hudson constitue un lien routier vital pour le développement de la MRC Vaudreuil-Soulanges et que cette entreprise est considérée comme une entreprise touristique de grande importance ;

Attendu que La Traverse Oka-Hudson éprouve des difficultés importantes dans ses opérations étant donné l'ensablement croissant du chenal qu'elle utilise ;

Attendu que cela expose les employés et les usagers à des risques de blessures où la responsabilité personnelle du propriétaire le conduirait à d'éventuelles poursuites au civil ou à des pertes financières conduisant à la cessation temporaire ou permanente de ses opérations;

Attendu qu'une procédure de dragage respectant toutes les réglementations administratives et environnementales a été entamée par le Ministère des Transports du Québec en 2003 et que cette démarche devait débiter à l'automne 2004;

Attendu que cette procédure de dragage piétine et que le dragage effectif pourrait être encore retardé ;

Attendu que les effets de ce retard amplifient avec importance les risques d'une saison, compte tenu de l'ensablement du chenal par les deux ruisseaux à proximité et de la sédimentation naturelle de la rivière ;

Attendu que le dragage demandé est nécessaire depuis 1995 puisque cela fait partie d'une procédure régulière et épisodique depuis l'ouverture de La Traverse d'Oka-Hudson en 1909 et qu'il s'agit d'un dragage d'entretien ;

Attendu que ces ouvrages de dragage ont été réalisés et refaits par les autorités fédérales au cours des 75 dernières années d'opération et par les autorités provinciales depuis les 20 dernières années ;

Attendu que la demande d'exécution de ces travaux concorde en logique et qu'elle respecte les mesures environnementales et administratives.

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Bates,

APPUYÉ par monsieur Bertin Savard,

Et RÉSOLU

D'adresser cette demande par l'intermédiaire d'une lettre aux ministres du Transport du Québec et du Canada afin que La Traverse Oka-Hudson puisse opérer normalement puisque les conséquences économiques, touristiques et environnementales pour l'ensemble des régions limitrophes seraient coûteuses ;

De demander d'apporter une correction immédiate, compte tenu que la sécurité des usagers de La Traverse d'Oka-Hudson et que la pérennité du service sont en jeu.

Adoptée à l'unanimité.

Le 18 juillet 2005
Copie certifiée conforme



Lysanne Labossière
Directrice générale
Conférence régionale des élus de la Montérégie Ouest

Minister of Transport



Ministre des Transports

Ottawa, Canada K1A 0N5

JAN 12 2005

Monsieur Sergio Pavone
Président
Conférence régionale des élus de la Montérégie Ouest
Édifice de la Maitie
5, boulevard D'Youville
Châteauguay (Québec) J6J 2P8

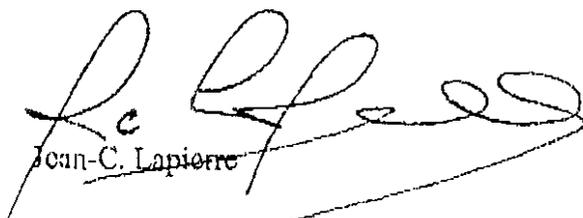
Monsieur le Maire,

J'accuse réception de votre lettre du 4 novembre dernier, accompagné d'une copie de la résolution adoptée par le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de la Montérégie Ouest concernant la demande de dragage du chenal entre Oka et Hudson, au Québec. Veuillez excuser le retard avec lequel vous parvient la présente réponse.

À ce sujet, j'aimerais vous informer que, dans l'éventualité de l'exécution de ce projet, le Ministère a émis un document d'approbation formel le 22 octobre 2004 à l'égard des travaux susmentionnés en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables*. Il convient de préciser que Transports Québec est le promoteur de ce projet et qu'il est responsable de son financement. Dans le cadre de ses attributions, Transports Canada a aussi recommandé à ce dernier de communiquer avec tous les autres ministères et organismes fédéraux concernés par ce projet.

J'espère que cette démarche sera à votre satisfaction et je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre des Transports,



Jean-C. Lapierre

c.c. L'honorable Stéphane Dion, C.P., député
Monsieur Yvon Marcoux, M.A.N.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MONTÉRÉGIE OUEST

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la treizième (13^{ème}) assemblée du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de la Montérégie Ouest, tenue au siège social de la Conférence situé au 88, rue Saint-Laurent – Saint-Timothée à 19 H 30 heures, le jeudi 8 décembre 2005, sous la présidence de monsieur Sergio Pavone.

Étaient présents les élus municipaux, députés et ministres :

Madame Jocelyne Bates, mairesse de Ste-Catherine, préfète MRC Roussillon
Monsieur Réal Brazeau, maire Rigaud
Monsieur Gaétan Brosseau, maire de St-Philippe
Monsieur Yves Daoust, préfet MRC Beauharnois-Salaberry
Monsieur Alain Fredette, maire Napierville
Monsieur Jacques Lambert, maire Mercier
Monsieur Denis Lapointe, maire Salaberry-de-Valleyfield
Monsieur Michel Lavoie, préfet MRC les Jardins-de-Napierville
Monsieur Normand Ménard, préfet MRC Vaudreuil-Soulanges
Monsieur Sergio Pavone, maire Châteauguay et Président de la CRÉ Ouest
Monsieur Gilles Pepin, maire Saint-Constant
Madame Géraldine T. Quesnel, mairesse Les Cèdres

Étaient présents les partenaires socio-économiques :

Madame Émilie Blais, représentante Jeunesse
Monsieur Serge Bourdon, coprésident Commission Santé, Social, Environnement
Monsieur Albert De Martin, représentant agroalimentaire, Commission Économie, sciences
Monsieur Bertin Savard, coprésident Commission Culture, Communications, Patrimoine, Tourisme

Autres participants :

Monsieur Martin Chiasson, MAMR
Madame Lysanne Labossière, directrice générale de la CRÉ Ouest
Madame Josiane Léger, adjointe administrative de la CRÉ Ouest
Monsieur Sylvain Grenier, Virtu-Ose
Madame Gisèle Floc'h Rousselle, Conseil Régional de l'Environnement de la Montérégie - CREM
Monsieur Jim Routier, Conseil Régional de l'Environnement de la Montérégie - CREM

Observateurs :

Attachés politiques des députés de la région.

Étaient absents les élus municipaux, députés et ministres :

Monsieur Paul Carzoli, maire Saint-Lazare
Monsieur Alain Castagner, préfet MRC le Haut-Saint-Laurent
Monsieur Daniel Charlebois, maire Beauharnois
Madame Lucie Charlebois, députée de Soulanges
Monsieur André Chenail, député de Huntingdon
Monsieur André J. Côté, maire Candiac
Monsieur Serge Deslières, député de Beauharnois
Monsieur Jean Dubuc, député de La Prairie
Monsieur Jean-Marc Fournier, ministre de l'Éducation, du Sport et du Loisir, député de Châteauguay
Monsieur Georges Gagné, maire Delson
Monsieur Stéphane Gendron, maire Huntingdon
Monsieur Michel Kandyba, maire Pincourt
Monsieur Roger Lussier, maire Saint-Édouard
Monsieur Yvon Marcoux, ministre de la Justice, député de Vaudreuil
Monsieur Guy Pilon, maire Vaudreuil-Dorion
Madame Lucie Roussel, maire La Prairie
Monsieur Marc Roy, maire l'Île-Perrot
Monsieur Serge Roy, maire Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
Monsieur Robert Sauvé, maire Coteau-du-Lac

Étaient absents les partenaires socio-économiques :

Monsieur Michel Charbonneau, coprésident Commission Économie, Sciences
Madame Marie-Louise Gentic-Kemeis, coprésidente Commission Éducation
Madame Lise Pratte, représentante Condition féminine
Madame Neva Shelton, coprésidente Commission Culture, Communications, Patrimoine, Tourisme
Monsieur Jacques Turgeon, coprésident Commission Éducation

Item No 11. 2 APPUI AU SERVICE DE TRAVERSERS DE LA RIVIÈRE OUTAOUAIS

RÉSOLUTION CA-2005-117

TRAVERSE DE L'OUTAOUAIS HUDSON/OKA - APPUI AU SERVICE DE TRAVERSERS DE LA RIVIÈRE OUTAOUAIS

Attendu que la Conférence régionale des élus de la Montérégie Ouest (CRÉ Ouest) considère que La Traverse Oka – Hudson et La Traverse Carillon – Pointe-Fortune constituent un lien routier vital pour le développement de la MRC Vaudreuil-Soulanges;

Attendu que le lien inter rives mis en place par les cinq (5) opérateurs de traversier assure le transport de milliers de passagers sur la rivière des Outaouais;

Attendu que la clientèle des services de traverse ne cesse d'augmenter;

Attendu que les propriétaires privés des traverses devront consentir des investissements importants pour desservir les utilisateurs en toute sécurité;

Attendu que les traversiers améliorent les communications interrégionales, stimulent le commerce inter rives et raccourcissent les temps de déplacement;

Attendu que la clientèle desservie par les traverses est principalement touristique, d'affaires et de camionnage;

Attendu que les exigences de sécurité sont de plus en plus grandes et que les équipements sont devenus inadéquats pour certaines traverses;

Attendu que les investissements nécessaires excèdent grandement la capacité financière des propriétaires de traverses;

Attendu que ce service de transport contribue directement à la réduction des gaz à effet de serre;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Daoust
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Ménard
ET RÉSOLU

D'adresser une demande aux ministres du Transport du Québec et du Canada pour faire état de la situation des services de traverse sur la rivière des Outaouais;

De demander aux ministères une aide directe et urgente en élaborant une politique d'intervention pour les traversiers de l'Outaouais;

De demander un programme d'aide aux immobilisations pour les besoins immédiats en infrastructure;

D'élaborer un Programme Public Privé (PPP) entre les opérateurs propriétaires de traversiers et les deux gouvernements;

D'adresser cette résolution aux cinq MRC du territoire de la CRÉ Ouest et aux députés fédéral et provincial.

Adopté à l'unanimité.

Le 16 janvier 2006
Copie certifiée conforme

Lysanne Labossière
Directrice générale
Conférence régionale des élus de la Montérégie Ouest

Montréal



Tourisme et congrès

Le 15 septembre 2005

Monsieur Claude Desjardins
Président
Traverse Oka, inc.
158, Main Road
Hudson (Québec)
J0P 1H0

OBJET : Continuité et maintien du service des traversiers Oka-Hudson

Monsieur le Président,

Lors de la dernière séance des membres du conseil d'administration de Tourisme Montérégie tenue le 31 août dernier, monsieur Michel Kandyba, administrateur de notre corporation, a déposé un projet relativement au sujet cité en rubrique.

Vous trouverez ci-joint, une lettre d'appui au projet tel que demandé.

Nous espérons le tout conforme à vos attentes et nous vous souhaitons tout le succès anticipé dans ce projet.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Président, nos meilleurs salutations.


Sylvie Lemieux
Gestion et administration

c.c. : Monsieur Michel Kandyba, Maire de Pincourt
Administrateur de Tourisme Montérégie



TOURISME MONTÉRÉGIE

Extrait du procès verbal de l'assemblée régulière
du Conseil d'administration de Tourisme Montérégie
tenue le 31 août 2005
à l'Hôtel Holiday Inn de Longueuil

Étaient présent(e)s :

Claude Marchesseault, Théâtre de la Dame-de-Cœur
Marthe Langlois, Comfort Inn Boucherville
Réjean Parent, Réseau Vert
Richard Rassi, Fourquet-Fourchette
Robert Demoy, Cidrerie du Minot
Marc Mineau, Centre d'interprétation du patrimoine de Sorel-Tracy
Brigitte Marcotte, Hôtel Holiday Inn
Michel Filteau, Parcs Canada
Linda Gallant, Auberge des Gallant
Sandra Pétrin, Camping Québec
Mario Ménard, Gîte Point de vue
Suzanne Benoît, D.E.L.
Michel Kandyba, CRÉ Montérégie-Ouest
Marcel Robert, CRÉ Montérégie Est
Éric Fournier, directeur général
Sylvie Lemieux, administration

Résolution CA-3075-08-2005

Lettre d'appui – Traverse Oka-Hudson

Considérant que le 16 février 2004, Transports Canada informait le représentant de Traverse d'Oka inc. que la dérogation qui lui était accordée en vertu de la Décision de bureau n° 7129 ne saurait être reconduite ;

Considérant que Tourisme Montérégie considère que le projet de remplacement des traversiers actuels par des traversiers auto propulsés pour se conformer aux lois et règlements en vigueur, permettra une amélioration marquée au niveau de la sécurité des opérations et des passagers ;

Considérant que Tourisme Montérégie observe que le service de traversiers entre Oka et Hudson constitue un lien routier essentiel et complémentaire parce qu'il facilite les déplacements entre la région touristique des Laurentides et la région touristique de la Montérégie. Il est donc essentiel entre les deux rives du lac des Deux-Montagnes et que ce lien maritime fait partie intégrante du réseau routier régional ;

Considérant que le niveau de service offert aux usagers contribue à favoriser la croissance économique et touristique des régions ;

Pour ces motifs, il est proposé par Michel Kandyba, appuyé par Marthe Langlois et unanimement résolu d'appuyer La Traverse d'Oka, inc. dans leur projet de modernisation pour assurer le maintien, la continuité, la sécurité et la pérennité des opérations de la Traversée d'Oka-Hudson.

Copie certifiée conforme
ce 1^{er} septembre 2005

Éric Fournier
Directeur général



OFFICE TOURISTIQUE
DES BASSES-LAURENTIDES

Province de Québec

Saint-Eustache, le 3 octobre 2005

Conseil d'Accueil Touristique de la région de Deux-Montagnes
600, rue Dubois
Saint-Eustache (Québec)
J7P 5L2

Copie de résolution

À la réunion du Conseil d'accueil touristique de la région de Deux-Montagnes tenue le 30 septembre 2005 à laquelle étaient présents Pierre Mayer, président, Lise Desrochers, secrétaire-trésorière, Olivier Dumoulin, Jacques Langlois, Marie-Josée Lapierre et Pierre Verville.

Il est **PROPOSÉ** et **RÉSOLU** à l'**UNANIMITÉ** :

Que l'Office touristique des Basses-Laurentides appuie la Traverse d'Oka Inc. dans ses démarches afin de maintenir ce service essentiel au développement touristique des Basses-Laurentides.

CE-05-R06 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

Pierre Goyer, secrétaire de l'assemblée



Le Suroît, le 22 septembre 2005

Madame Julie Boulet
Ministère des Transports
Place Haute-Ville
700, boul. René-Lévesque Est
29^e étage
Québec (Québec)
G1R 5H1

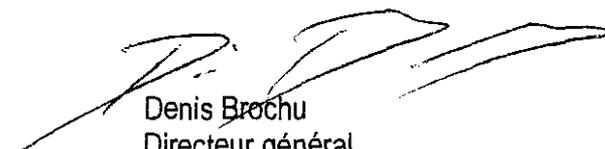
Objet : Résolution CA 009-09-2005
Lettre d'appui – Traverse Oka-Hudson

Madame,

Faisant suite à la rencontre du conseil d'administration du 15 septembre dernier, je vous transmets, par la présente, l'original de l'extrait du procès-verbal lors de cette séance en appui au projet ci-haut mentionné.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, madame, l'expression de nos salutations distinguées.



Denis Brochu
Directeur général

c.c. : ✓ Monsieur Claude Desjardins, président, Traverse Oka inc.
Monsieur Michel Kandyba, président, Office du tourisme du Suroît

p.j. Extrait du procès-verbal



OFFICE DU TOURISME DU SUROÏT

1155, boul. Mgr Langlois, Grande-Île (Québec) J6S 1B9 Téléphone (450) 377-7676 ou 1-800-378-7648

Extrait du procès-verbal d'une séance régulière du conseil d'administration de
l'Office du tourisme du Suroît tenue le 15 septembre 2005

Résolution CA 009-09-2005

Promotion ; Lettre d'appui - Traverse Oka-Hudson

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Claudette Barré	:	Les Vergers Frankiin
Hermine Bourdeau-Ouimet	:	Cabane à sucre l'Hermine
Alain Castagner	:	MRC du Haut-Saint-Laurent
Albert Daoust	:	Régie intermunicipale du canal Soulanges
Sylvie Anne Godbout	:	Avocate
Daniel Légaré	:	Théâtre Le Vieux Sainte-Martine
François Robillard	:	Municipalité Les Cèdres
Robert Hovington	:	MRC de Vaudreuil-Soulanges
Michel Kandyba, président	:	MRC de Vaudreuil-Soulanges
Michel Laurendeau	:	Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands
René Monette	:	Parc régional des Îles de Saint-Timothée

Denis Brochu : Directeur général et secrétaire d'assemblée

ABSENCES MOTIVÉES

Mario Besner	:	CLD Vaudreuil-Soulanges
Yves Daoust, vice-président	:	MRC de Beauharnois-Salaberry
Annie Groulx	:	Parc archéologique de la Pointe du Buisson

Considérant que : le 16 février 2004, Transports Canada informait le représentant de Traverse d'Oka inc. que la dérogation qui lui était accordée en vertu de la Décision de bureau no 7129 ne saurait être reconduite ;

Considérant que : l'Office du tourisme du Suroît considère que le projet de remplacement des traversiers actuels par des traversiers auto propulsés pour se conformer aux lois et règlements en vigueur, permettra une amélioration marquée au niveau de la sécurité des opérations et des passagers ;

Considérant que : l'Office du tourisme du Suroît observe que le service de traversiers entre Oka et Hudson constitue un lien routier essentiel et complémentaire parce qu'il facilite les déplacements entre les Basses-Laurentides et le Suroît, il est donc essentiel entre les deux rives du lac des Deux-Montagnes à ce que ce lien maritime fasse partie intégrante du réseau routier régional ;

Considérant que : le niveau de service offert aux usagers contribue à favoriser la croissance économique et touristique des régions.

Pour ces motifs, il est **proposé** par monsieur Albert Daoust, secondé par monsieur Michel Laurendeau et **unanimentement résolu** :

D'appuyer : la Traverse d'Oka, inc. dans leur projet de modernisation pour assurer le maintien, la continuité, la sécurité et la pérennité des opérations de la Traversée d'Oka-Hudson;

D'informer : le Ministère des Transports du Québec de cet appui en transmettant une lettre avec copie de cette résolution.

ADOPTÉE

Je certifie cet extrait conforme à l'original et qu'aucune modification ni subrogation n'y a été apportée à la date de signature du présent extrait.

Le 21 septembre 2005,

Denis Brochu
Secrétaire d'assemblée et directeur général de la corporation

Association touristique des Laurentides (ATL)

Depuis 1975

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION

Suite à la réception par voie électronique, le mardi, 4 octobre 2005, d'une copie de résolution, les membres du conseil d'administration de l'Association touristique des Laurentides (ATL) – constituant quorum – ont entériné, suivant la recommandation du comité exécutif de l'Association touristique des Laurentides (ATL), le vote de la résolution suivante.

Administrateurs(trices) : Pierre Urquhart, président
Carole Nadon, 1^{re} vice-présidente
Sylvie D'Amours, 2^e vice-présidente
Christian Dufour, trésorier
Francine Daoust, secrétaire

Dominic Asselin
Guy Lafontaine
Bernard Le Martret
Manon Leclerc
Johanne Legault
Normande Lemieux
Pâquerette Léonard
Nicolas Morin
Raymond Sealey
Ronald Tittit

Objet : Appui à la traverse d'Oka

Attendu que la traverse Oka-Hudson est membre de l'Association touristique des Laurentides (ATL) et constitue un lien routier touristique essentiel pour nos clientèles avec un pourcentage élevé en provenance de l'Ontario et des États-Unis;

Attendu que la traverse Oka-Hudson fournit un service fortement écologique dans la mesure où le gain de distance des usagers favorise une diminution significative des gaz à effet de serre et favorise le développement durable – pierre angulaire de la nouvelle politique touristique du Québec;

Attendu que la mission de l'Association touristique des Laurentides (ATL) est de favoriser le développement de l'industrie touristique;

.../2

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION (suite)

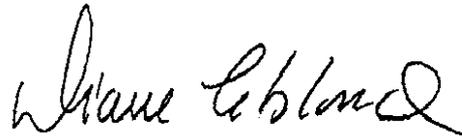
Attendu que l'ATL est inquiète de l'impact défavorable appréhendé sur l'ensemble de l'économie régionale par la fermeture potentielle ou même le simple ralentissement du débit du lien routier que constitue la traverse Oka-Hudson;

RÉSOLUTION C.A. 2005-2006-10-04 / 01 :

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité d'appuyer activement, auprès des autorités du gouvernement du Canada comme auprès des autorités du gouvernement du Québec et de la Conférence régionale des élus (CRÉ) des Laurentides - selon leur champ de compétence respectif, les demandes de l'entreprise Traverse Oka inc. pour assurer la pérennité du service de la traverse Oka-Hudson et la sécurité des usagers du dit service.

ADOPTÉE

Vraie copie conforme –
Approuvée par :



Diane Leblond
Directrice générale

DL/II
06.10.05.

**EXTRAITS DU
SHÉMA D'AMÉNAGEMENT
DE LA
MRC VAUDREUIL-SOULANGES**

CHAPITRE 1 : MISE EN SITUATION

La localisation de la MRC est très particulière, située entre la rivière des Outaouais et le fleuve Saint-Laurent, entre Montréal et la province de l'Ontario. Cette localisation a donné une évolution très distinctive au niveau du développement du territoire. D'une superficie de 855 km², comprenant 23 municipalités, son territoire est plus vaste que ceux de la nouvelle ville de Montréal et de Laval réunis, c'est le plus grand territoire des MRC du Grand Montréal.

Complémentarité du territoire avec la région métropolitaine de Montréal

Bien que sa population ne représente qu'environ 2,2 % de celle de la région métropolitaine de Montréal, la MRC entretient des liens étroits avec celle-ci. D'ailleurs, 11 municipalités sur 23 font partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (voir plans 1 et 2).

Au chapitre des déplacements quotidiens¹ de la population de Vaudreuil-Soulanges, 50 % se font vers l'île de Montréal pour des motifs de travail, d'études, de loisirs, de magasinage ou autres. En contrepartie, près de 8 000 personnes provenant de l'île de Montréal se dirigent quotidiennement vers le territoire de Vaudreuil-Soulanges.

Au chapitre des loisirs, plusieurs équipements de la MRC profitent à la clientèle montréalaise, notamment la Route verte qui relie Montréal à Saint-Zotique via le canal de Soulanges, les marinas et descentes de bateaux qui permettent des activités de navigation de plaisance et de pêche sur les lacs Saint-Louis, Deux-Montagnes et Saint-François, les nombreux golfs et centres équestres qui ponctuent le territoire et certains équipements culturels tels le Parc historique de la Pointe du Moulin et le Lieu historique national de Coteau-du-Lac. Le projet de réouverture du canal de Soulanges et de parc régional intégré à celui-ci représente d'ailleurs un atout important pour la région métropolitaine puisqu'il fournira aux citoyens de celle-ci un nouvel accès public à des espaces verts et bleus et qu'il permettra de créer un nouveau pôle touristique capable d'attirer une clientèle provenant de l'extérieur, soit du Canada, soit des États-Unis.

¹ Agence métropolitaine de Transport, *Plan directeur de transport collectif, MRC de Vaudreuil-Soulanges*, préparé par Genivar, juin 1998.

Au chapitre des infrastructures de transport, certaines infrastructures importantes relient le territoire de la MRC à l'île de Montréal telles l'autoroute 20 (environ 50 000 véhicules par jour au pont Galipeau), l'autoroute 40 (environ 70 000 véhicules par jour sur le pont de l'île aux Tourtes) et le réseau de train de banlieue (AMT) reliant Montréal à Rigaud.

→ On compte aussi le traversier Hudson-Oka qui opère sur une base saisonnière et qui dessert une clientèle relativement importante (environ 160 000 véhicules par année). Mentionnons qu'un pourcentage relativement important du trafic enregistré sur les autoroutes 20 et 40 correspond à des véhicules se déplaçant entre Montréal et la frontière ontarienne et n'ayant aucunement affaire sur le territoire de la MRC.

Au chapitre des services de niveau régional ou métropolitain, la population de Vaudreuil-Soulanges entretient des liens étroits avec Montréal tout particulièrement au niveau hospitalier, culturel, éducatif (CEGEP et universités) et gouvernemental, compte tenu que ces services ne sont pas toujours disponibles sur le territoire de la MRC.

Préoccupations en relation avec celles de la région métropolitaine de Montréal

Si la MRC entretient plusieurs liens avec Montréal et le reste de la région métropolitaine, elle partage aussi plusieurs préoccupations de celle-ci telles qu'identifiées dans le document « Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales, Région métropolitaine de Montréal 2001-2021 »². Comme on pourra le constater à l'intérieur du présent Schéma d'aménagement révisé, la MRC attache une grande importance 1) à la rentabilisation des infrastructures et des équipements collectifs en milieu urbain; 2) à la planification des équipements et des infrastructures publiques de transport; 3) à la protection et à la mise en valeur de la zone et de l'économie agricole; 4) à la protection des espaces verts et bleus ainsi qu'à la protection du patrimoine et des paysages; 5) à la prise en compte des risques de sinistre dans les décisions d'aménagement et de développement.

L'importance des plans d'eau

Les plans d'eau représentent une des plus grandes richesses du territoire de la MRC et constituent un des éléments les plus structurants du paysage de notre territoire. Une

² Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, *Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales, Région métropolitaine de Montréal 2001-2021*, juin 2001.

partie importante de l'histoire de Vaudreuil-Soulanges s'est réalisé à partir des plans d'eau et ceux-ci contribuent encore de façon très importante à la mise en valeur et au développement du territoire de la MRC. Cette omniprésence de l'eau a aussi contribué à la mise en place d'un important patrimoine naturel.

Du côté sud, le Saint-Laurent (y compris les lacs Saint-François et Saint-Louis) sépare le territoire de la MRC de ceux de Beauharnois-Salaberry et du Haut-Saint-Laurent. Du côté nord et est, la rivière des Outaouais (y compris le lac des Deux-Montagnes) sépare la MRC de Vaudreuil-Soulanges de la ville de Montréal et des MRC de Deux-Montagnes et d'Argenteuil. Au total, la MRC compte 180 km de rives sur ces grands plans d'eau et plus de 650 km de cours d'eau verbalisés intermunicipaux.

La localisation de la MRC, entre Montréal, Toronto et Ottawa (entre le Haut et le Bas-Canada) a joué ici un rôle déterminant dans le développement du territoire de la MRC. Les premiers canaux du Canada avec écluses y ont été construits. L'utilisation des canaux à des fins de production d'énergie hydroélectrique au tournant du 19^{ème} siècle (deux centrales aux Cèdres à partir du canal de Soulanges) et plus tard le harnachement du fleuve Saint-Laurent pour la mise en place de barrages hydroélectriques (Les Cèdres et Beauharnois) ont profondément marqué le territoire de la MRC et présentent toujours des contraintes importantes dans le développement et l'aménagement du territoire. Les ouvrages de régularisation des cours d'eau ainsi que les barrages hydroélectriques offrent l'avantage de stabiliser le niveau de l'eau dans le lac Saint-François, ce qui constitue un avantage pour la navigation en amont de celui-ci. Toutefois, ces ouvrages ont presque totalement tué la pêche sportive en amont, laquelle pourrait représenter une activité récréo-touristique importante. En aval, ces ouvrages créent des périodes de basses eaux, ce qui représente une contrainte pour la navigation.

Cette localisation offre aussi un fort potentiel par rapport au développement du nautisme et du développement récréo-touristique. Le projet de mise en valeur du canal de Soulanges et d'un développement récréo-touristique majeur en rive est un exemple éloquent. Le canal de Soulanges étant un des liens du réseau nautique à l'échelle du Nord-est américain.

La MRC touche aux trois plus grands bassins de navigation de la région de Montréal (lacs Saint-Louis, Deux-Montagnes et Saint-François); les possibilités sont ici très grandes pour la pratique de la navigation de plaisance. La MRC se classe au premier rang des MRC des couronnes nord et sud pour ce qui est du nombre de marinas et de places à quai (environ 1 000). Enfin, depuis longtemps, la pratique de la pêche dont particulièrement la pêche blanche, en aval des ouvrages de régularisation des cours d'eau et des barrages hydroélectriques constitue une activité fort importante. Toutefois, l'absence de passes migratoires n'est pas sans créer un impact négatif sur les activités économiques qui pourraient être générées par cette activité récréo-touristique.

Un territoire dont l'accessibilité est limitée

Ceinturée par des cours d'eau, sauf du côté de la frontière ontarienne, la MRC de Vaudreuil-Soulanges présente aussi la particularité de n'être accessible par automobile à partir des autres municipalités, que par trois axes routiers, à savoir l'autoroute 40 (pont de l'île aux Tourtes), l'autoroute 20 (ponts Galipeau et Taschereau) et la route 201 (pont Mgr Langlois). Elle est aussi accessible durant la période estivale par deux traversiers sur la rivière des Outaouais, l'un reliant Hudson à Oka, l'autre reliant Pointe-Fortune à Carillon et durant la période hivernale par deux ponts de glace reliant les mêmes localités.

Un territoire mal équipé en services culturels et hospitaliers

Se retrouvant entre des pôles importants de services et en dépit de sa population relativement importante, la MRC de Vaudreuil-Soulanges se voit priver de certains services essentiels au chapitre des soins de santé et de la culture. On ne retrouve pas sur le territoire de centre culturel pouvant servir à des expositions ou à la présentation de spectacles, de concerts ou de pièces de théâtre. Au chapitre de la santé, la communauté de Vaudreuil-Soulanges ne dispose que d'un CLSC comprenant trois points de service (Vaudreuil-Dorion, Rigaud et Saint-Polycarpe), de deux centres hospitaliers de longue durée et de 39 résidences privées d'hébergement. Dans le cas où des soins hospitaliers sont requis, la population doit se rendre obligatoirement à l'extérieur du territoire, soit au Centre hospitalier de Salaberry-de-Valleyfield, soit à l'hôpital général du Lakeshore à Pointe-Claire, soit encore à l'hôpital général de Hawkesbury.

La présence de grandes infrastructures à caractère national ou international

Le territoire de Vaudreuil-Soulanges est traversé par de grandes infrastructures d'envergure nationale ou internationale qui, de façon générale, ne sont pas destinées à la desserte de la population de ce territoire. Il s'agit plus spécifiquement des infrastructures suivantes :

- deux autoroutes, l'une reliant Montréal à Toronto (A-20), l'autre reliant Montréal à Ottawa (A-40);
- trois axes ferroviaires, le premier reliant Montréal à Vancouver via Toronto, le deuxième reliant Montréal à Chicago via Toronto et le troisième reliant Montréal à Ottawa via Les Coteaux;
- quatre lignes de transport d'énergie électrique, l'une de 735 Kv servant au bouclage du réseau électrique de la région métropolitaine et trois autres servant à l'exportation;
- deux centrales hydroélectriques, soit celle des Cèdres et celle de Carillon;
- quatre pipelines acheminant du gaz et du pétrole de l'ouest canadien;
- la Voie maritime du Saint-Laurent traversant les lacs Saint-François et Saint-Louis;
- le canal de Soulanges, long de 23 km, reliant le lac Saint-Louis au lac Saint-François et traversant le territoire de quatre municipalités. Laisse à l'abandon depuis sa fermeture en 1959, ce canal fait l'objet d'un important projet régional visant à le rouvrir à la navigation de plaisance et à en faire un important corridor récréotouristique et patrimonial.

Certaines grandes infrastructures ont à la fois des effets structurants sur l'aménagement et le développement du territoire de la MRC et des effets contraignants. Les voies ferrées et les deux autoroutes ont eu des impacts déterminants sur le développement résidentiel, commercial et industriel du territoire. Ils présentent également des risques pour la santé et la sécurité de la population de la MRC et pour la protection de l'environnement naturel par le transport de matières dangereuses. Les pipelines et les lignes de transport d'énergie électrique pour l'exportation ne sont que des contraintes notamment par la perte importante d'espace constructible dans les périmètres d'urbanisation, par la perte des revenus de taxes foncières et l'alourdissement de l'administration notamment dans la gestion des cours d'eau sans compter que les municipalités ont perdu les revenus provenant de la TGE.

Le mont Rigaud, un attrait naturel exceptionnel

La présence du mont Rigaud constitue un autre trait distinctif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. D'une altitude de 230 mètres et d'une superficie d'environ 4 300 hectares, le mont Rigaud domine la plaine agricole de la portion nord-ouest du territoire et constitue

ainsi un attrait majeur dans la grande région de Montréal. Entièrement boisé et faiblement occupé, cet ensemble physiographique comprend une grande diversité d'espèces végétales et fauniques ainsi que plusieurs écosystèmes forestiers exceptionnels. Il est aussi doté d'un certain nombre d'équipements permettant la randonnée pédestre, l'équitation, le ski de fond et le ski alpin. Les seuls comparables à l'intérieur de la région métropolitaine sont les collines d'Oka, le mont Saint-Bruno et le mont Saint-Hilaire.

Un territoire fortement marqué une agriculture dynamique

L'agriculture occupe une place de premier plan sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges. La zone agricole désignée occupe près de 65 000 hectares, représentant 76 % de la superficie totale de la MRC; elle fournit des revenus se chiffrant à 94 millions de dollars annuellement.

Bénéficiant de sols de très bonne qualité, d'un climat relativement propice et de la proximité des marchés, le territoire de la MRC présente des atouts majeurs pour l'agriculture à l'intérieur de la région de Montréal.

10.4 LE TRANSPORT MARITIME

Le territoire de la MRC est traversé à deux endroits (au lac Saint-Louis et au lac Saint-François) par la Voie maritime du Saint-Laurent. En 1999, plus de 2 100 navires transitaient par la section Montréal-lac Ontario, transportant plus de 23,5 millions de tonnes de marchandises, dont les deux tiers étaient composés de céréales et de minerai de fer¹⁵.

Compte tenu de l'importance que représentent pour la MRC ces deux plans d'eau et de la proximité de nombreuses habitations construites sur leurs rives, il s'avère essentiel que toutes les normes de sécurité et de protection de l'environnement relatives à la navigation fluviale soient scrupuleusement respectées.

→ 10.5 LE RÉSEAU DE TRAVERSIER

Le territoire de la MRC est relié à ceux de la MRC de Deux-Montagnes et de la MRC d'Argenteuil par deux traversiers opérant sur une base saisonnière d'avril à novembre. Il s'agit du traversier Hudson/Oka et du traversier Pointe-Fortune/Carillon. Ceux-ci constituent des compléments au réseau routier permettant d'éviter des détours par le pont d'Hawkesbury ou par le pont de l'autoroute 13. Ils sont utilisés par une clientèle relativement importante composée de résidents habitant des deux côtés de l'Outaouais et d'excursionnistes effectuant des circuits en automobile ou à vélo. Soulignons qu'un projet de traversier de plus forte capacité entre Hudson et Oka est actuellement à l'étude.

→ 10.6 PONTS DE GLACE

Des ponts de glace reliant Hudson à Oka et Pointe-Fortune à Saint-André-d'Argenteuil sont aménagés durant la période hivernale en remplacement du service de traversier.

10.7 RÉSEAU DE TRANSPORT HORS-ROUTE

Le territoire de la MRC est sillonné par un important réseau de sentiers de motoneige qui le traverse d'est en ouest et du nord au sud. La longueur totale du sentier Trans-Québec (33) et des sentiers régionaux (301, 306, 312 et 317) est d'environ 200 km. Gérés par le club « Harfang des Neiges », ces sentiers sont illustrés au plan 27.

¹⁵ Ministère des Transports, op. cit. page 229.

**EXTRAITS DE LA
PROPOSITION DE TRANSPORT
DE LA
MONTÉRÉGIE OUEST**

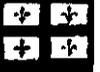
Vers un plan de transport de la Montérégie

PROPOSITION DE PLAN DE TRANSPORT

3 décembre 2002



Transports

Québec 

PROPOSITION DE PLAN DE TRANSPORT DE LA MONTÉRÉGIE**Soutien aux traverses fluviales**

En plus de l'aide consentie par le biais du programme maritime, le Ministère soutient de diverses manières les traverses.

Sorel-Tracy – Saint-Ignace-de-Loyola

Depuis 1978, cette traverse est sous la responsabilité de la Société des traversiers du Québec (STQ) qui a comme mission d'assurer des services sécuritaires et fiables, contribuant ainsi à l'essor social, économique et touristique du Québec.

Au fil de la dernière décennie, le ministère des Transports consentait des investissements totalisant plus de 8 millions pour l'amélioration des infrastructures situées de part et d'autre du fleuve Saint-Laurent pour cette traverse. De plus, une participation annuelle au fonctionnement d'environ 2,5 millions de dollars permet de maintenir une structure tarifaire avantageuse pour les usagers.



Traversier Sorel-Tracy – Saint-Ignace-de-Loyola

Oka-Hudson

La traverse privée Oka-Hudson complète le réseau routier en facilitant les déplacements entre la région des Laurentides et la Montérégie. Le Ministère a réalisé des études en vue du dragage qu'il compte également subventionner. L'exploitant de la traverse envisage aussi divers investissements pour l'amélioration des équipements et du service.



Traversier Oka-Hudson

Il existe que le
Plan de transport
n'a pas encore été
adopté.

Voici les principales traversées fluviales par ordre chronologique de réalisation :

- Pont Victoria (1860);
- Ponts ferroviaires de Kahnawake et de Coteau-du-Lac (fin du XIX^e siècle);
- Pont Jacques-Cartier (1930);
- Pont Galipeault (1925);
- Pont Honoré-Mercier (1934);
- Pont Mgr Langlois (1954);
- Pont Champlain (1962);
- Pont de l'Île-aux-Tourtes (1965);
- Pont-Tunnel Louis-Hyppolyte-La Fontaine (1967).

Les services de traversier, complémentaires au réseau routier

La traverse entre Sorel-Tracy et Saint-Ignace-de-Loyola est de loin la plus achalandée du territoire, avec environ 900 000 passages par an (photo 4-1). Ce service de traversier est offert par la Société des traversiers du Québec. À raison d'une traversée aux demi-heures par direction, en saison estivale, et d'une traversée à l'heure en hiver, ce service évite aux usagers de la région de Sorel-Tracy un long détour par Trois-Rivières ou Montréal pour passer d'une rive à l'autre du fleuve. La région est aussi desservie par les services de traversier suivants :

- Rivière des Outaouais :
 - traverse Oka – Hudson;
 - traverse Carillon – Pointe-Fortune.
- Rivière Richelieu :
 - traverse Saint-Roch – Saint-Ours;
 - traverse Saint-Antoine – Saint-Denis;
 - traverse Saint-Marc – Saint-Charles.

À l'exception de la traverse Carillon – Pointe-Fortune, qui opère toute l'année, les services de traversier fonctionnent d'avril à novembre. Dans tous les cas, les traverses sont exploitées par de petites entreprises indépendantes non subventionnées par le MTQ. Leur clientèle provient principalement des localités adjacentes. Elles constituent un complément au réseau routier en évitant aux usagers de parcourir un trajet superflu entre les municipalités riveraines des cours d'eau concernés.



Photo 4-1 — Traversier Sorrel-Tracy — Saint-Ignace-de-Loyola

État des chaussées

L'état du réseau routier du territoire de la Montérégie est évalué à partir de trois caractéristiques de la chaussée : l'uni, l'orniérage et la gélivité.

- L'uni de la chaussée est une mesure de l'irrégularité du profil longitudinal par rapport à une surface de référence parfaitement plane. Cette mesure est un indicateur du confort de roulement et elle est le plus souvent exprimée en indice de rugosité international (IRI).
- L'orniérage est une déformation de la surface de la chaussée causée par le passage répété des roues des véhicules. La profondeur de l'orniérage est mesurée en millimètres et elle est un indicateur de sécurité des usagers relié au risque d'aquaplanage en condition de pluie.
- La gélivité est un indicateur de la sensibilité au gel de la chaussée. Elle se mesure par la différence d'uni entre l'hiver et l'été.

**LETTRES D'APPUI
D'USAGERS**

Objet: Service de traverse à OKA
la date: Wed, 6 Sep 2000 11:47:22 -0400
De: "Sévigny, Diane" <DSevigny@Lithonia.com>
A: "C. Desjardins" <admin@traverseoka.qc.ca>

Ceci se veut une lettre vous félicitant de la courtoisie avec laquelle vous servez la clientèle se présentant à la traverse, un service que nous utilisons toute la belle saison, à chaque fin de semaine, afin de se rendre à la Marina Pointe Aux Anglais de Dollard des Ormeaux. Ce service est une alternative généralement préférable à emprunter l'autoroute 13 aux heures de pointe du vendredi 17:00 heures et dimanche fin d'après-midi.

Cependant, nous remarquons que le service devient de plus en plus insuffisant, résultant en attentes de plus en plus longues. Par exemple, vendredi le 1er septembre dernier, nous nous sommes présentés à 17:30 heures à Hudson pour ne pouvoir accéder au traversier qu'à 18:30 heures - une heure d'attente! À moins d'une amélioration aux heures les plus occupées, vous verrez sans doute diminuer votre clientèle car il n'y a alors aucun avantage à choisir le traversier plutôt que la route, sauf le paysage..

Il me semble que l'ajout d'un traversier ou la modernisation de l'équipement permettrait d'améliorer le service.

Diane Sévigny et Jean Richard
72 Trillium, D.D.O. H9B 1T5



Sucrierie de la Montagne

300, rang Saint-Georges, Rigaud (Québec) J0P 1P0

Tél.: (514) 451-5204 • (514) 451-0831

Fax: (514) 451-0340

Rigaud, le 11 octobre 2001

A qui de droit,

Cette présente est pour vous informer qu'étant une fidèle cliente de la Traverse d'Oka depuis plusieurs années, j'approuve entièrement l'élaboration d'un nouveau projet qui se développera prochainement.

Durant plusieurs mois la circulation est constante et achalandée. Une mise sur pied d'un nouveau projet consistant à acquérir des traversiers pouvant contenir plus d'automobiles contribuerait à réduire le temps d'attente du traversier.

Par le fait même l'utilisation du traversier sera plus efficace et augmentera son achalandage, ce qui réduira conséquemment le flux de circulation sur les autres voies principales.

Le propriétaire de la Traverse d'Oka étant très consciencieux et professionnel réussira, selon moi, à diriger efficacement un projet d'une telle envergure.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes sentiments les plus distingués.

**Sylvie Giguère C.A.
Contrôleur
Sucrierie de la Montagne Inc.**

La Traverse D'Oka
158 Main
Hudson, Québec
J0P 1H0

St-Lazare, le 12 octobre 2001

M. Claude Desjardins

Bonjour monsieur,

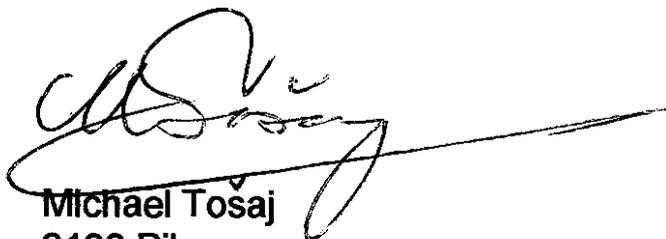
Je suis un client de La Traverse d'Oka depuis plusieurs années. J'utilise votre service principalement pour me rendre au travail et en revenir.

Ayant été informé du projet de modernisation du service, je crois pertinemment que ce changement aura un effet des plus positifs pour l'ensemble de votre clientèle, et ce, si cette modernisation contribue à réduire le temps d'attente.

J'ai pu constater depuis quelques années, que la popularité du service allonge les files d'attentes et que l'alternative qu'offre votre traverse devient de moins en moins intéressante.

Vous pouvez être assuré de mon support moral dans vos démarches, et je souhaite personnellement un dénouement positif dans un délais rapproché.

Bonne chance et à lundi



Michael Tosaj
2188 Pilon
St-Lazare, Québec
J7T 2G8

24-10-2001
TRAVERSE D'OKA
158,RUE PRINCIPALE,
HUDSON . QUEBEC.

A QUI DE DROIT
J UTILISE LE TRAVERSIER DEPUIS DEUX ANS ET
SUITE A DES SOUDAGES SUR L'UTILISATION DU TRAVERSIER
ET DE CERTAIN ARTICLES DANS LES JOURNEAUX ,JE SUIS
POUR TOUTES AMILIORATION A CE QUI ATTRAIT A UN MEILLEUR
SERVICE . //////////////// OUI POUR LE PROJET ////////////////
GILLES LABRIE,RESIDANT DE ST-MARTHE SUR LE LAC.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Gilles Labrie". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Le 13 octobre 2001

L'Auberge des Toutous

2251 rue Metcalfe
Vaudreuil-Dorion, Qc
J7V 9H3
450-458-7877
1-888-458-6886



Traverse Oka Inc.
A/S Claude Desjardins
158 Main Road
Hudson, Qc
J0P 1H0

Cher M. Desjardins,

Comme vous le savez déjà, notre entreprise opère dans le milieu touristique, c'est-à-dire, que nous offrons l'hébergement pour les animaux domestiques durant l'absence de leur propriétaire pour des raisons de vacances, travail, mariage, baptême, funérailles, maladies, rénovations, réceptions, etc.

Nous vous informons que nous appuyons votre projet afin de rendre le traversier plus accessible auprès des utilisateurs. La plupart de notre clientèle de la rive nord préfère utiliser la traverse pour gagner du temps. La circulation y est toujours plus fluide et une fois débarqué à Hudson, il ne reste qu'à parcourir un trajet d'environ deux kilomètres pour arriver à destination.

Etant situé exactement à la sortie 26 de l'autoroute 40, *L'Auberge des Toutous* se réjouirait de pouvoir promouvoir à la fois notre entreprise et votre entreprise, si votre projet allait de l'avant. Nous pourrions inclure dans notre publicité de la rive nord, l'accès direct par le traversier Hudson/Oka et ainsi profiter toutes deux de l'expansion de notre clientèle.

En 1991, de tout le pays, St-Lazare est la municipalité qui a connu la plus forte croissance avec une augmentation de sa population de 78.9%. La région de Vaudreuil-Soulanges continue de croître et nous commençons déjà à ressentir les effets sur la circulation. ***Un tel projet ferait le bonheur de plusieurs utilisateurs et entrepreneurs!***

Je demeure à votre entière disposition pour toutes autres informations que vous pourriez avoir besoin dans le futur.


Sandra Gray, Co-propriétaire